

**Budget  
primitif 2022**  
rapport de présentation

**Conseil Municipal  
du 28 Mars 2022**

## Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
SYNTHESE.....	4
LE BUDGET PRINCIPAL.....	9
ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS.....	10
1.1 Équilibres financiers du budget principal.....	11
1.2 La chaîne de l'épargne.....	12
1.3 Synthèse des ratios réglementaires.....	13
2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT.....	14
2.1 La fiscalité.....	15
2.1.1 La Fiscalité directe.....	16
2.1.2 La fiscalité indirecte.....	18
2.2 Les concours financiers de l'État et des collectivités.....	18
2.2.2 Les compensations fiscales.....	20
2.2.3 La réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP.....	21
2.4 Les dotations de la Métropole.....	23
2.3 Les subventions et participations.....	23
2.4 Les recettes courantes.....	24
2.5 Les atténuations de charges.....	25
2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole.....	25
3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	26
3.1 Les dépenses courantes des services.....	29
3.2 Les dépenses de personnel.....	30
3.3 Les dépenses de transfert.....	31
3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville.....	32
3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	32
3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville.....	33
3.3.4 Les autres dépenses de transfert.....	33
3.4 Le FPIC.....	34
L'INVESTISSEMENT.....	35
4.1 Les dépenses d'investissement.....	36
4.2 Le financement des investissements.....	37
5 L'ENDETTEMENT.....	39
5.1 La capacité de désendettement.....	40
5.2 Une dette maîtrisée.....	41
LES ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	44
7 – LE BUDGET DU CENTRE VILLE.....	46
8 – ANNEXES.....	48
Répartition des subventions aux associations.....	49

# PRÉAMBULE

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du Centre-Ville. Depuis le 1er janvier 2015, le budget annexe de l'eau a été transféré à la Métropole.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers du budget principal. Elle inclut la présentation des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La deuxième partie du document présente le budget principal organisé autour des cinq points suivants :

- Les ressources de fonctionnement
- Les charges de fonctionnement
- L'investissement
- L'endettement
- Les engagements hors bilan

Enfin, la troisième partie du rapport expose la synthèse des crédits inscrits au budget annexe du Centre-Ville. Ce budget reprend les opérations financières relatives à l'aménagement du Centre-Ville. Il est assujéti à la TVA. En conséquence, contrairement au budget principal, les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées sont inscrits en hors taxe.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Régie de programmation artistique et culturelle, La Rampe et la Ponatière (RÉPAC) et l'Établissement public administratif Le TRACé ne sont pas rattachées au budget principal de la Ville et ne sont donc pas présentées dans le présent rapport.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (voir la maquette budgétaire).

Le rapport de présentation ne reprend que les mouvements réels. Les écritures d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses, ne sont donc pas présentées dans les développements qui suivent. L'exhaustivité des inscriptions budgétaires figure dans la maquette budgétaire.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les recettes de cessions sont prévues en section d'investissement (compte 024) à la différence du compte administratif où elles apparaissent en section de fonctionnement (compte 775).

Les données comparées avec les villes de la strate démographique 20 000 à 50 000 habitants issues du site [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr) concernent la dernière année connue de la strate.

# **SYNTHESE**

## **1 Un contexte national et local qui reste soumis à de multiples pressions sanitaires, économiques et politiques.**

Les collectivités territoriales et les intercommunalités ont globalement absorbé financièrement les effets de la crise sanitaire avec un impact plus modéré que prévu sur leur épargne. Les situations sont évidemment très disparates selon les niveaux de collectivités ou intercommunalités, leur strate démographique ou leur santé financière d'avant crise sanitaire. Si 2022 s'engage à nouveau avec de nombreuses incertitudes, certains faits vont s'imposer aux exécutifs locaux pour lesquels il est nécessaire de mesurer l'ampleur et de trouver à court et moyen terme les financements nécessaires.

### **1.1 Des externalités qui pèseront sur les budgets des collectivités locales**

Un retour marqué de l'inflation L'indice des prix à la consommation hors tabac a connu une augmentation très sensible sur un an (+2,6 % entre octobre 2020 et octobre 2021). Cette hausse de l'inflation résulte notamment d'une accélération de la hausse du coût de l'énergie (+20,2% en moyenne pour le pétrole, le gaz, l'électricité ...). Une reprise économique mondiale, un marché chinois qui capte une bonne partie de la production globale d'énergie, le plafonnement des approvisionnements russes, un prix du carbone qui augmente du fait des ambitions climatiques sont autant de facteurs générateurs d'inflation pour le coût de l'énergie. Les collectivités territoriales sont dans l'ensemble pour l'instant peu affectées par ces mouvements de marché du prix de l'électricité et du gaz grâce à des contrats à prix fermes signés sur un, deux ou trois ans et n'ont donc pas vu leur factures évoluer. Mais il peut s'agir de contraintes pour les collectivités avec d'autres chocs à venir. Cela doit constituer une opportunité pour les collectivités à s'engager de façon plus marquée dans la sobriété énergétique, à poursuivre la rénovation des bâtiments énergivores, ou également à produire leur propre énergie.

L'augmentation du coût de l'énergie aura des impacts importants sur la production de produits manufacturés. À titre d'illustration d'effet collatéral, l'inflation sur les services de transport est forte (+8,8%). Elle se révèle pour l'instant modérée sur l'alimentation (+1,5 % sur les produits frais). Tout d'abord, dès début janvier 2022, le SMIC est revalorisé de 0,9 %. Le SMIC horaire brut passe à 10,57€ soit 1 603 € brut par mois entraînant l'alignement automatique à un niveau quasi équivalent de l'indice minimum de traitement dans la fonction publique. Par ailleurs, les échelles indiciaires des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ainsi que des cadres d'emplois des agent-es de maîtrise, des agent-es de police municipale sont revalorisées. Les catégories C vont, en outre, bénéficier d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année. Enfin, « l'indemnité inflation » de 100€ instaurée pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants doit être versée par les employeurs territoriaux à tous les agent-es (fonctionnaires et contractuelles) ayant perçu un revenu maximal de 26 000 € brut sur la période du 1er janvier au 31 octobre 2021. L'ensemble de ces mesures sont supportées par les collectivités locales sans compensation prévue par l'État. Suite, à l'annonce gouvernementale, le 14 mars 2022, d'une revalorisation du point d'indice à l'horizon de l'été de la même année, les collectivités devront se montrer particulièrement vigilantes à ce qu'elle ne supporte pas seules l'augmentation mécanique de leur masse salariale.

### **1.2 Une stagnation des concours financiers de l'État aux collectivités locales pour le dernier budget du quinquennat.**

En ce qui concerne les relations financières État/collectivités locales, dans un contexte d'échéances électorales nationales proches, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022 constitue un cadrage budgétaire de transition. Il prévoit notamment une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à hauteur de 26,8 milliards (dotation forfaitaire et dotations de péréquation telle que la Dotation de Solidarité Urbaine dite DSU). La ville d'Échirolles devrait pouvoir bénéficier positivement d'un nouvel abondement de la DSU (+95 millions d'euros au niveau national) et ainsi absorber l'écurement sur sa dotation forfaitaire qui lui retire annuellement des moyens. Cette mécanique de péréquation devrait donc juste permettre à la ville d'Échirolles d'obtenir des moyens constants avec une DGF à hauteur de 5,1M€. Si le PLF 2022 ne comporte aucune réduction globale des concours financiers accordés au bloc communal et départemental, il conviendra cependant d'être vigilant sur la réforme des indicateurs financiers (tels que le potentiel fiscal ou l'effort fiscal) introduite en PLF 2022 et induite par la suppression de la taxe d'habitation en 2021. Cette réforme pourrait entraîner à partir de 2023 des redistributions sensiblement différentes de la DGF.

Par ailleurs, ce projet de loi de finances 2022 correspond à la dernière année de mise en œuvre de la loi de programmation 2018-2022, fortement affectée par la crise sanitaire de la Covid et pour laquelle l'exécutif

prépare les esprits à la « fin du quoi qu'il en coûte ». La sortie de crise est annoncée avec un stock de dette publique nationale conséquent que les différents acteurs devront rembourser selon une trajectoire encore non définie mais dont on connaît les déterminants (croissance économique, rentrée de recettes fiscales, maîtrise de la dépense publique sans à priori augmenter le poids des prélèvements obligatoires). De nombreux observateurs des finances publiques s'accordent à penser que les collectivités et intercommunalités seront appelées à contribuer de façon marquée à la réduction du déficit budgétaire et au désendettement public dès 2023.

### 1.3 Une réflexion métropolitaine sur une solidarité renforcée avec les communes

La conjoncture de reprise économique se révèle pour l'instant favorable à l'évolution de plusieurs recettes de la Métropole dont la quote-part de TVA (en compensation de la TH) avec une indexation estimée à 5,5 %. Il s'agit d'un élément facilitateur à la formalisation d'un pacte financier et fiscal de solidarité au service du projet de territoire métropolitain. Ainsi, pour permettre un correctif des mécanismes de redistribution financière vers les communes les plus fragilisées d'un point de vue socio-démographique, un abondement de 2 millions d'euros de la Dotation de Solidarité Communautaire (montant figée à 23,5M€ depuis 2015) est acté dans budget métropolitain 2022. La ville d'Échirolles dotée d'une DSC inférieure à la moyenne métropolitaine s'est engagée fortement dans les discussions afin d'obtenir une amélioration légitime du montant de sa DSC dès 2022.

## **2/ 2022-2026, une stratégie financière de consolidation des équilibres financiers nécessaire à la mise en œuvre du plan de mandat au service des échirollois-es**

L'exécutif a construit son scénario prospectif du mandat 2020-2026 sans recours au levier fiscal, ce qui constitue un engagement fort face aux multiples contraintes pesant sur le niveau des charges de fonctionnement et la faible dynamique des recettes. Pour mémoire, structurellement le niveau des taux d'imposition est extrêmement dépendant de la richesse fiscale des bases. À Échirolles, les bases fiscales ménages sont plus faibles comparativement à d'autres communes de la métropole. Cela se vérifie au travers du potentiel fiscal 3 taxes qui situe Échirolles dans une position particulièrement désavantagée comparativement à d'autres communes de la Métropole avec un montant de 624€ par habitant pour une moyenne de 692€ pour les villes de plus de 10 000 habitants et une moyenne métropolitaine de 747€. Cette donnée fiscale structurelle a généré antérieurement un recours plus important au levier fiscal pour compenser les pertes de ressources. Toutefois, la stabilité des taux de fiscalité communale est effective depuis 2016 comme le montre le tableau rétrospectif ci-dessous. Les politiques publiques communales à conduire sur le mandat intègrent les pertes de recettes constatées depuis 2011 soit plus de 5,2M€ cumulés de pertes de concours financiers pour la ville d'Échirolles. À cela s'ajoutent de multiples incertitudes sur l'évolution des dotations en cas de révision des politiques nationales de péréquation et de redistribution de l'État aux collectivités après l'échéance présidentielle ou consécutivement à la révision technique des indicateurs de richesse fiscale qui déterminent les montants attribués à chaque collectivité.

Au regard d'une baisse tendancielle des concours financiers de l'État et d'une stabilité des taux communaux de fiscalité, une faible dynamique de recettes est donc appréhendée sur le mandat qui contraindra à nouveau à un ajustement du niveau de la dépense communale. L'exécutif souhaite un maintien des équilibres financiers sur le mandat en ciblant un niveau d'épargne qui limite la part de l'endettement. La dette au 1er janvier 2026 est projetée à un niveau cible inférieur à celui constaté au 1er janvier 2020. Un objectif de préservation de la capacité de désendettement (rapport entre la dette et l'épargne brute) à un niveau inférieur à 12 années est également fixé.

## **3- 2022 : Un budget au service des échirollois-es et des priorités municipales avec notamment un investissement qui répond aux priorités environnementales, de cadre de vie et de solidarité.**

Échirolles, qui compte 37 164 habitant-es (population INSEE 2021), est une ville dynamique et attractive, et qui porte une ambition forte pour son territoire et sa population notamment face aux enjeux sociaux et environnementaux.

Ainsi, cette année encore, la ville d'Échirolles poursuit ses engagements forts en matière de transition écologique pour faire face, à son échelle, aux conséquences du réchauffement climatique dont les impacts seront particulièrement majorés, dans notre région alpine.

Les dépenses d'investissement ciblées relèvent d'une démarche volontariste dans le cadre du label Cit'ergie « Gold » (devenu European Energy Award Gold) et d'un adossement à des engagements métropolitains partagés tel que le « Plan Air Énergie Climat ». Le rôle de la Ville d'Échirolles comme ville partenaire de « Grenoble, capitale verte européenne » en 2022 marque pleinement le niveau d'ambition et la reconnaissance des actions portées par la Ville notamment dans l'adaptation de son territoire au changement climatique. La récompense obtenue pour la réhabilitation de la cour d'école Marcel-David par le Trophée Life Artisan en est un exemple.

Des crédits d'investissements importants traduisent cette volonté.

- Nous poursuivons la poursuite du renouvellement du parc de véhicules utilitaires et légers, avec une inscription de 550 000 € pour répondre à l'objectif 0 diesel à l'horizon 2025,
- En lien avec la métropole, nous contribuerons au déploiement sur l'ensemble du territoire communal des infrastructures de recharge des véhicules électriques,
- Le Parc Croix de vélines sera livré en juin 2022. Ce parc, dans la ligne du développement de la « ville-parc et d'eau » que nous souhaitons voir s'amplifier, d'une surface de 23 000m<sup>2</sup> en plein cœur du centre ville comptera 158 nouveaux arbres et une présence d'eau. Ce nouvel îlot de fraîcheur, dont profiteront les riverain-nes comme l'ensemble des échirollois-es, constituera, en outre, la fin de l'aménagement du centre-ville débuté il y a bientôt 30 ans.
- la production d'énergie solaire sur le patrimoine communal et la création d'ombrières photovoltaïques,
- le développement d'une stratégie d'agriculture urbaine avec entre autre la création d'un jardin partagé dans le secteur des Granges.
- le soutien aux copropriétés dans leurs projets de rénovation thermique.

La ville d'Échirolles confirme également son engagement majeur en faveur de la rénovation urbaine destinée à modifier et à améliorer considérablement le cadre de vie proposé aux habitant-es du quartier Essarts-Surieux.

Le renouvellement urbain des deux Villeneuves constitue un projet urbain, social et environnemental de plus de 368M€, sous convention ANRU et labellisé en 2020 1<sup>er</sup> éco-quartier populaire de France. Les dépenses sur la Villeneuve d'Échirolles Essart Surieux sont évaluées à 114,6M€ /15,1M€ d'interventions directes en investissement pour la ville d'Échirolles. En plus de la rénovation des logements portée par les bailleurs dans une démarche « Bâtiments basse consommation » (BBC), trois secteurs de réaménagements des espaces publics ont été retenus (États-généraux/cœur de quartier, secteur Surieux, secteur Essarts) qui répondent à des objectifs de végétalisation, de désimperméabilisation, de qualité des espaces et de valorisation des modes doux. Parallèlement, une stratégie d'équipements a été identifiée (MDH /Multi-accueil Essarts et Surieux, rénovation des groupes scolaires Jean-Paul-Marat et Marcel-Cachin, La Butte, la MJC Robert-Desnos, maison de santé pluridisciplinaire) pour répondre à des enjeux d'éducation, de solidarité, d'accès aux droits, de participation habitante et citoyenne en proposant une rénovation du patrimoine qui prenne en compte la qualité thermique et environnementale des bâtiments.

Cette année, en plus des aménagements importants sur les espaces publics, les travaux de l'école Marat débiteront avec un budget ville pour cette année 2022 de 316 766 €.

Enfin, des moyens seront préservés afin de poursuivre l'entretien nécessaire des équipements de la ville.

Un Schéma Directeur Immobilier (SDI) permet à la ville d'anticiper les besoins techniques qui s'imposent. 4,3 M€ seront consacrés à l'entretien du patrimoine de la commune.

De nouveaux projets sont engagés cette année tels que :

- le nouveau restaurant scolaire et la salle polyvalente à dominante sportive pour l'école Joliot-Curie pour 1,02M€,
- la réalisation d'un verger dans le quartier ouest avec la plantation d'une centaine d'arbres fruitiers dans une démarche entièrement participative : choix des essences, plantation, récolte...
- la création d'un budget participatif de 80 000€ pour le quartier des Granges (en QRR) et de 30 000€ sur l'embellissement de la ville.

- La tranquillité publique se verra renforcée avec la mise en route du nouveau plan de déploiement de la vidéo-protection. Des caméras nouvelles seront implantées sur cinq sites de la commune pour un budget de 150 000€ ,

Les moyens matériels et humains seront également renforcés pour la police municipale avec le recrutement notamment cette année d'un policier supplémentaire.

Dans notre commune, la solidarité s'exprime au travers des engagements forts pris par la collectivité mais aussi par celui des citoyen-nes. Dans cette période de crise sociale et sanitaire que nous traversons, les plus de 200 associations présentes sur la ville contribuent à l'animation du territoire, au maintien d'un lien social indispensable et au développement de solidarités. Ainsi, le soutien de la ville et de son CCAS sera maintenu cette année à la hauteur de leur besoin.

Des investissements viendront conforter la pratique sportive et les nombreux clubs qui l'animent. Avec notamment :

- l'ouverture de deux nouveaux équipements sportifs : la salle polyvalente sportive dans l'opération Karting (Le Zénith), et le terrain synthétique Delaune qui sera inauguré le 2 avril et dénommé « Alice-Milliat ».

- Nous prolongerons cette année le chèque sport qui a permis non seulement aux clubs sportifs de retrouver une dynamique importante dans le nombre d'adhérent-es mais aussi de lever un frein financier pour certains jeunes échirollois-es pour l'inscription dans un club.

- Une étude sera financée cette année (30 000€) en vue de la rénovation du parcours de santé de la Frange verte.

À Échirolles, la culture et l'éducation, tout comme le sport, tiennent une place prépondérante. Faire de notre commune un territoire apprenant, un territoire d'ouverture et de découverte demeure l'un des enjeux majeurs dans les politiques municipales.

A noter cette année l'élargissement de la Cité-Éducative sur notre commune, en plus de la Villeneuve, aux deux autres Quartiers Politique de Ville (Luire-Viscose et Village-Sud), et qui correspondent au territoire de la carte scolaire Pablo-Picasso (Ouest et Sud). Ce sont désormais 350 000€ que l'État va consacrer sur le territoire communal pour conforter les actions scolaires et éducatives.

La participation des habitant-es a également toujours été importante et reconnue à Échirolles. Avec la création de la Fabrique citoyenne et l'accompagnement de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires), la Ville souhaite favoriser une nouvelle dynamique autour de toutes les formes de participation s'exprimant sur son territoire.

De nombreux ateliers de la fabrique ont été créés ou sont en cours de création autour des questions d'aménagement, de développement durables, de tranquillité publique ou encore de la culture et du sport.

Nous noterons cette année la mise en place de deux budgets participatifs (sur le secteur des Granges et sur l'embellissement).

Notre Centre Communal d'Action Sociale poursuit le travail important qu'il mène depuis plusieurs années pour adapter ses actions au besoin des habitant-es. Tout en agissant pour tous les âges de la vie et en venant en soutien aux plus fragiles économiquement et socialement, il adapte inlassablement son activité aux changements que connaît notre société. La coordination qu'il mène sur la question de la précarité alimentaire tout comme sur la santé avec les professionnel-les de la commune témoignent de cet engagement.

L'ensemble de ces actions, et le niveau d'engagement de notre commune pour travailler avec le plus grand sérieux les questions de quotidienneté, tout comme celles des transitions, sont possibles grâce à un personnel communal déterminé et engagé dans les missions de service public.

Le service public, bien plus qu'un rempart contre les inégalités dans notre pays, contribue à l'inscrire dans l'avenir.

L'ensemble de ces actions sont menées avec la volonté de préserver les équilibres financiers du budget et avec l'engagement tenu cette année encore et pour la 6ème année consécutive de ne pas augmenter la fiscalité grâce à une recherche de recettes nouvelles à l'avenir pour la ville et l'accueil sur notre territoire de nombreuses activités créatrices d'emploi avec entre autre les projets Connexions, Artelia, l'extension de Grand'Place, le campus d'Atos, ou encore les locaux d'activités de l'immeuble le Pixel.



# **LE BUDGET PRINCIPAL**

## **ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS**

## 1.1 Équilibres financiers du budget principal

L'équilibre budgétaire 2022 est réalisé avec la reprise anticipée du résultat 2021. La présentation du budget primitif 2022 ci-dessous ne reprend pas les mouvements d'ordre. La section de fonctionnement s'équilibre à 54,95M€ et la section d'investissement à 19,87M€ avec la reprise des restes à réaliser 2021.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	BP 2022	BP 2022	Libellé	
Charges à caractère général	8 926 061	27 515 794	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	30 450 000	21 820 759	Concours financiers	
Subventions et participations	11 154 321	1 753 657	Subventions	
Atténuations de produits	3 000	3 478 139	Recettes courantes	
		230 000	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	50 533 382	54 798 349	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	550 000	62 116	Remb. dette récupérable Métro – Intérêts	
Charges exceptionnelles	90 000	90 000	Produits exceptionnels	
<b>Epargne brute</b>	<b>3 777 083</b>			
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>54 950 465</b>	<b>54 950 465</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>S/Total Dépenses</b>	<b>7 315 456</b>	<b>7 315 456</b>	<b>S/ Total Recettes</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 872 579</b>	<b>19 872 579</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	INVESTISSEMENT
Création - Acquisitions nouvelles	178 400	3 777 083	Epargne brute	
Création - Développement et espaces publics	3 303 591	674 601	Remb. dette récupérable Métro – Capital	
Maintien d'actif - Acquisitions renouvellement	1 209 810	610 284	Fctva	
Maintien d'actif - Modernisation ou mise en conformité	527 000	1 199 707	Subventions co-financiers	
Maintien d'actif - Réhabilitation	2 565 870	853 000	Produit des cessions d'immobilisations	
Autres	715 435	60 000	Produits financiers + Remb Avances	
Total dépenses d'équipement	8 500 106	2 806 555	Emprunt nouveau	
Cautions et participations	30 000	2 575 893	Résultat de fonctionnement 2021	
Apurement du compte 1069 (M57)	327 017			
Remboursement du capital des emprunts	3 700 000			
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors RAR</b>	<b>12 557 123</b>	<b>12 557 123</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors RAR</b>	
Restes à réaliser 2021 – Dépenses	3 761 985	1 432 947	Restes à réaliser 2021 – Recettes	
Reprise anticipée du résultat d'investissement	3 553 471	5 882 509	Couverture du déficit d'invest. Et RAR	
<b>S/Total Dépenses</b>	<b>7 315 456</b>	<b>7 315 456</b>	<b>S/ Total Recettes</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 872 579</b>	<b>19 872 579</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	

En fonctionnement, les produits de gestion s'élèvent à 54,8M€ (53,6M€ au BP 2021) et les dépenses de gestion à 50,5M€ (49M€ au BP 2021) dégagant une épargne de gestion de 4,3M€ et une épargne brute de 3,8M€ hors cessions d'immobilisation.

Les 19,87M€ de dépenses d'investissement se décomposent comme suit : 8,50M€ de dépenses d'équipement, 0,03M€ de cautions et participations, 0,33M€ sur l'apurement du compte 1069 (apurement comptable dû au passage à la nomenclature M57), 3,70M€ de remboursement du capital de la dette, 3,76M€ de restes à réaliser dépenses 2021 et 3,55M€ de reprise anticipée du résultat déficitaire d'investissement 2021.

Les recettes propres de la section d'investissement s'élèvent à 5,91M€ (3,78M€ d'épargne brute, 0,67M€ de remboursement du capital de la dette récupérable Métropole, 0,61M€ de FCTVA, 0,85M€ de cessions d'immobilisations) et couvrent donc largement le remboursement du capital de la dette de 3,7M€. L'emprunt d'équilibre s'élève à 2,8M€.

## 1.2 La chaîne de l'épargne

L'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

L'épargne de gestion s'obtient en déduisant des produits de gestion les charges de gestion.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels.

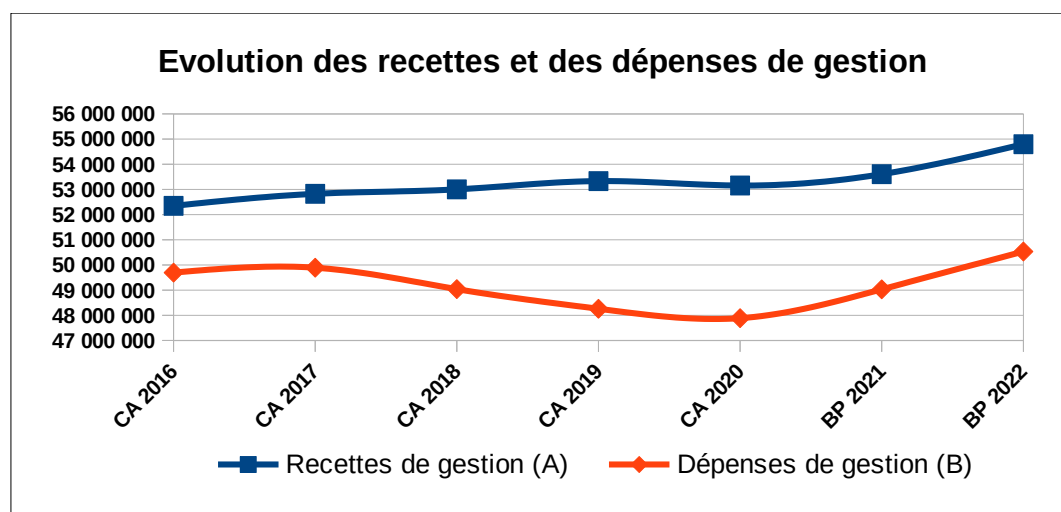
L'épargne nette s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement.

Le tableau ci-dessous retrace hors cessions les épargnes de la commune de 2016 à 2020 en fonction des comptes administratifs et de 2021 à 2022 en fonction du budget primitif.

L'épargne de gestion nettement dégradée en 2016 (-3,6M€) est liée pour l'essentiel à la baisse des concours financiers. A partir de 2017, l'épargne de gestion est en nette progression chaque année sous l'effet du travail engagé par la majorité municipale dans un processus de remise à plat des différentes interventions communales et de son CCAS.

L'exercice 2022 est conforme à la poursuite de la stratégie financière mise en place par la majorité municipale tout en maintenant un haut niveau de services à la population.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
Recettes de gestion (A)	52 347 834	52 826 931	53 002 934	53 331 910	53 155 869	53 606 582	54 798 349
Dépenses de gestion (B)	49 696 604	49 891 338	49 040 048	48 259 079	47 887 375	49 032 081	50 533 382
<b>Épargne de gestion (C=A-B)</b>	<b>2 651 230</b>	<b>2 935 593</b>	<b>3 962 886</b>	<b>5 072 831</b>	<b>5 268 495</b>	<b>4 574 501</b>	<b>4 264 967</b>
Intérêts de la dette (D)	977 065	843 929	754 025	707 757	636 721	650 000	550 000
Résultat exceptionnel (E)	427 714	390 008	521 256	182 701	185 492	77 149	62 116
<b>Épargne brute (G=C-D+E)</b>	<b>2 101 879</b>	<b>2 481 671</b>	<b>3 730 117</b>	<b>4 547 775</b>	<b>4 817 266</b>	<b>4 001 650</b>	<b>3 777 083</b>
Capital de la dette (I)	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 374 006	4 023 839	4 000 000	3 700 000
<b>Épargne nette (J=G-I)</b>	<b>-3 618 278</b>	<b>-3 103 140</b>	<b>-685 927</b>	<b>173 769</b>	<b>793 426</b>	<b>1 650</b>	<b>77 083</b>



### **1.3 Synthèse des ratios réglementaires**

	<u>Libellé des ratios</u>	<u>Strate 2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
<b>1</b>	<b>Mesure du service rendu</b> <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 212 €	1 337 €	1 371 €
<b>2</b>	<b>Poids de la fiscalité</b> <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	670 €	686 €	684 €
<b>3</b>	<b>Taille financière</b> <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 405 €	1 444 €	1 473 €
<b>4</b>	<b>Effort et niveau d'équipement</b> <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	301 €	235 €	228 €
<b>5</b>	<b>Niveau d'endettement</b> <i>Encours dette (5) / population</i>	1 018 €	1 161 €	1 051 €
<b>6</b>	<b>Dotation globale de fonctionnement</b> <i>DGF (6) / population</i>	202 €	137 €	138 €
<b>7</b>	<b>Poids du personnel (7)</b> <i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	62,40%	58,70%	59,50%
<b>8</b>	<b>Mesure de l'épargne nette</b> <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	93,40%	100,00%	99,86%
<b>9</b>	<b>Taux d'investissement</b> <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	21,40%	16,26%	15,47%
<b>10</b>	<b>Poids de la dette</b> <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	72,40%	80,37%	71,40%

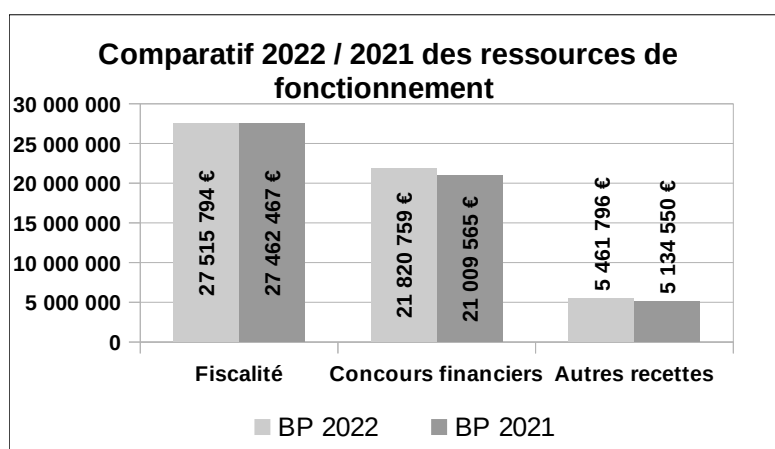
**Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant, soit 37 314 (population DGF 2021) pour 2022 et 37 209 (population DGF 2020 ) pour 2021.**

- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 1 janvier de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

## **2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT**

Les ressources de fonctionnement de la ville sont estimées, pour 2022, avec une progression de 2,2% par rapport au budget 2021 soit en valeur absolue 1 191 767 €. Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

Les ressources de fonctionnement en €	BP 2021	BP 2022	BP 22 / BP 21
Fiscalité	27 462 467	27 515 794	0,2%
Concours financiers	21 009 565	21 820 759	3,9%
Subventions	1 480 254	1 753 657	18,5%
Recettes courantes	3 504 296	3 478 139	-0,7%
Atténuations de charges	150 000	230 000	53,3%
<b>Total des ressources de fonctionnement</b>	<b>53 606 582</b>	<b>54 798 349</b>	<b>2,2%</b>
<i>Dette récupérable Métropole</i>	<i>77 149</i>	<i>62 116</i>	<i>-19,5%</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>60 000</i>	<i>90 000</i>	<i>50,0%</i>



## **2.1 La fiscalité**

La fiscalité représente 27 515 794 € en 2022. L'essentiel concerne la fiscalité directe avec 25 523 794 € de prévision du produit fiscal attendu et 1 992 000 € au titre de la prévision de la fiscalité indirecte. Les variations par rapport au BP 2021 sont expliquées dans les points 2.1.1 pour la fiscalité directe et 2.1.2 pour la fiscalité indirecte.

La fiscalité en €	BP 2021	BP 2022	BP 21 / BP 22
La fiscalité directe	25 526 467	25 523 794	0,0%
La fiscalité indirecte	1 936 000	1 992 000	2,9%
<b>Total fiscalité</b>	<b>27 462 467</b>	<b>27 515 794</b>	<b>0,2%</b>

## 2.1.1 La Fiscalité directe

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit pour les foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale avec une réduction qui atteindra 65% en 2022. La taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2023 pour tous les contribuables uniquement pour les résidences principales. Les propriétaires d'une résidence secondaire, d'une place de parking et d'un garage restent entièrement redevables de l'impôt local portant sur ces biens.

Cette suppression de taxe d'habitation pour les résidences principales se fait sans création ou augmentation d'impôts. Pour les communes, le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacé par le produit de taxe foncière du département.

Cependant, pour que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de TH perdu des communes, le niveau de recette de taxe foncière sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur déterminé pour chaque commune. Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté du Conseil Municipal en matière de taux de taxe foncière.

La commune d'Échirolles est surcompensée, c'est-à-dire que le produit transféré du département est supérieur au produit de taxe d'habitation supprimé. Il est donc appliqué un coefficient correcteur de 0,931032 pour corriger le produit de taxe foncière issu du département. Cette surcompensation est prélevée par l'État pour assurer une neutralité de la réforme au niveau national. Pour 2022, ce coefficient correcteur a été réajusté pour prendre en compte les rôles supplémentaires de taxe d'habitation.

Le produit fiscal 2022 attendu pour la ville d'Échirolles est de 25 523 794 €. Par rapport à 2021 de BP à BP, le produit de fiscalité reste stable. Cependant au BP 2021, la variation de la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels n'était pas appliquée dans la prévision budgétaire. (pour information, cette réduction est compensée par l'État et se trouve dans la rubrique compensations fiscales des concours financiers).

A partir des notifications 2021, le produit fiscal progresse globalement de 2,4 % en 2022.

	BP 2021	Notifié 2021	BP 2022	Notifié 2021 / BP 2022
Produit Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	131 018	172 768	154 869	-10,4%
Produit de foncier bâti – Habitation	16 052 927	16 277 234	16 895 152	3,8%
Produit de foncier bâti – Locaux commerciaux et industriels	9 307 147	8 435 206	8 437 109	0,0%
Produit Fnb	35 375	36 646	36 664	0,0%
<b>Total</b>	<b>25 526 467</b>	<b>24 921 854</b>	<b>25 523 794</b>	<b>2,4%</b>

Cette progression est l'effet :

- du réajustement de la taxe d'habitation entre résidences principales et résidences secondaires (-10,4%) ;
- de la revalorisation des valeurs locatives en fonction de l'inflation constatée en 2021 hors locaux commerciaux (+3,4%);
- de la revalorisation des locaux commerciaux établie par l'administration fiscale (+0,6%) ;
- de l'évolution physique des bases en fonction des nouvelles constructions (+0,3%) ;

**et sans augmentation des taux de fiscalité pour 2022.**



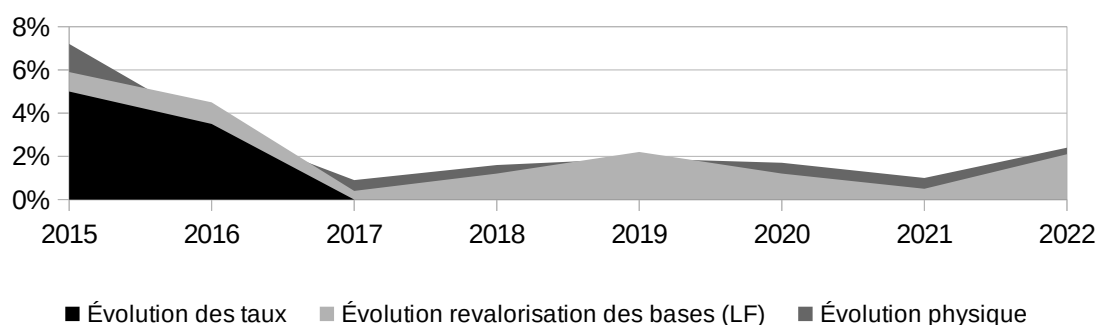
en €	2021 Nouveau calcul après réforme sur bases prévisionnelles	bases notifiées 2021	Prévision du produit fiscal 2022
Bases TH - Résidences secondaires	1 118 858	1 472 829	1 322 540
Bases FB - Habitation	30 482 813	30 678 860	31 813 978
Bases FB - Locaux commerciaux	14 990 489	14 326 161	14 455 096
Bases FB - Bâtiments et terrains industriels	2 682 800	1 381 082	1 432 182
Bases Fnb	35 823	37 110	37 128
<b>Taux TH</b>	<b>11,71 %</b>	<b>11,71 %</b>	<b>11,71 %</b>
<b>Taux FB de référence</b>	<b>57,04 %</b>	<b>57,04 %</b>	<b>57,04 %</b>
<b>Taux Fnb</b>	<b>98,75 %</b>	<b>98,75 %</b>	<b>98,75 %</b>
Produit TH - Résidences secondaires	<b>131 018</b>	<b>172 468</b>	<b>154 869</b>
Produit FB - Habitation	<b>17 387 397</b>	<b>17 499 222</b>	<b>18 146 693</b>
Produit FB - Locaux commerciaux	<b>8 550 575</b>	<b>8 171 642</b>	<b>8 245 187</b>
Produit FB - Bâtiments et terrains industriels	<b>1 530 269</b>	<b>787 769</b>	<b>816 917</b>
Produit Fnb	<b>35 375</b>	<b>36 646</b>	<b>36 664</b>
<b>Coefficient correcteur sur FB</b>	<b>0,9232507</b>	<b>0,9301690</b>	<b>0,9310320</b>
Produit TH résidences secondaires	<b>131 018</b>	<b>172 768</b>	<b>154 869</b>
Produit FB - Habitation	<b>16 052 927</b>	<b>16 277 234</b>	<b>16 895 152</b>
Produit FB - Locaux commerciaux	<b>7 894 325</b>	<b>7 702 447</b>	<b>7 676 533</b>
Produit FB - Bâtiments et terrains industriels	<b>1 412 822</b>	<b>732 758</b>	<b>760 576</b>
Produit Fnb	<b>35 375</b>	<b>36 646</b>	<b>36 664</b>
<b>Total Fiscalité Directe</b>	<b>25 526 467</b>	<b>24 921 854</b>	<b>25 523 794</b>

L'analyse rétrospective des composantes de la variation du produit fiscal de 2015 à 2022 montre une évolution des bases peu dynamique. Depuis 2017, les taux communaux de fiscalité n'ont pas augmenté. La revalorisation forfaitaire des bases est calée sur l'inflation pour les bases ménages. Pour les locaux professionnels une mise à jour est établie chaque année par l'administration fiscale sur la révision des valeurs locatives. La progression physique des bases est faible et parfois négative en fonction des exonérations.

Pour 2022, une estimation est proposée avec une évolution de 2,1 % de revalorisation (moyenne entre les habitations et les locaux commerciaux) et 0,3 % sur l'évolution physique des bases.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Évolution des taux	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	1,2%	0,5%	2,1%
Évolution physique	1,3%	-1,1%	0,5%	0,4%	-0,3%	0,5%	0,5%	0,3%

### Evolution 2015-2022 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



## **2.1.2 La fiscalité indirecte**

La prévision du produit de fiscalité indirecte pour 2022 est proposée à 1 992 000 €, en augmentation par rapport à 2021 de 2,9 % soit +56 000 €.

Les principales taxes se décomposent comme suit :

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont proposés à +12,5 % par rapport à 2021 soit 900 000 € en fonction du réalisé 2021 (+1,19M€).
- La taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE) est calée sur le budget 2021 soit à 535 000 € avec un taux de fiscalité inchangé pour 2022.
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est estimée à 470 000 € en 2022 soit -57 000€ par rapport à 2021 en anticipation d'une réduction des surfaces des supports et de potentielles liquidations d'entreprises.
- Les droits de place et les droits de stationnement sont estimés respectivement à 51 000 € et 36 000 € pour 2022 avec une progression des deux dispositifs au regard des réalisations de 2021.

La fiscalité indirecte en €	BP 2021	BP 2022	BP 21 / BP 22
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	800 000	900 000	12,5%
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	535 000	535 000	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	527 000	470 000	-10,8%
Droits de place + Droits de stationnement	74 000	87 000	17,6%
<b>Total fiscalité indirecte</b>	<b>1 936 000</b>	<b>1 992 000</b>	<b>2,9%</b>

## **2.2 Les concours financiers de l'État et des collectivités**

Depuis 2011, les concours financiers diminuent mais la période 2014/2017 a été la plus significative pour la collectivité qui a subi une baisse brutale et très importante de ses dotations suite au désengagement de l'État pour réduire le déficit public. Globalement, la ville d'Échirolles a perdu 5,2 M€ sur la période 2011 / 2022.

Le projet loi de finances 2022, poursuit la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations. Cette réforme vise à adapter les critères de modifications intervenus en 2021 dans le panier de ressources des collectivités locales du fait de la suppression de la TH sur les résidences principales ainsi que de l'allègement des impôts économiques en faveur des locaux industriels. Les critères concernés sont les suivants : - pour les communes : le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal. Les dotations seront impactées par les modifications du potentiel fiscal et financier et l'effort fiscal (DGF forfaitaire, DNP, DSU, FPIC). Un mécanisme de correction est prévu afin de lisser dans le temps les impacts de ces modifications et éviter les fortes variations. Les premiers changements pourront être constatés à partir de 2023.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement DGF reste stable à périmètre constant pour la cinquième année consécutive et ressort globalement à 26,78 milliards d'euros. En ce qui concerne la péréquation, le gouvernement prévoit une progression de 190 millions d'euros des dotations de péréquation communales : + 95M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) ce qui constitue une perspective positive pour Échirolles qui, compte tenu de ses caractéristiques socio-économiques, émerge à ce dispositif de péréquation financière et + 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

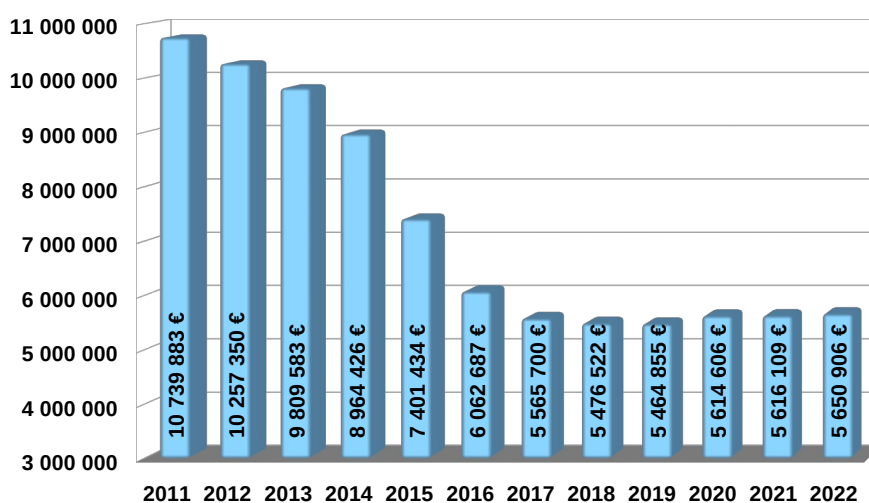
L'augmentation de la DSU est un peu plus importante que celle constatée ces dernières années ( de 90M€ à 95 M€). La DSU est financée principalement par l'écêtement de la dotation forfaitaire.

Cet écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 85% de la moyenne des communes (un amendement du PLF 2022 a relevé le seuil de potentiel fiscal à 85 % du potentiel fiscal moyen par habitant et non plus 75 %). La ville d'Échirolles est toujours concernée par ce dispositif d'écrêtement.

Le tableau ci-dessous reprend :

- les concours financiers versés par l'État dont principalement la dotation globale de fonctionnement avec la part dotation forfaitaire qui baisse chaque année en fonction du dispositif d'écrêtement et la part dotation de solidarité urbaine qui progresse en fonction des majorations (95M€ en 2022) ;
- les compensations fiscales hors les compensations sur la taxe d'habitation et sur la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels pour rester à périmètre constant ;
- le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, variable d'ajustement de l'enveloppe normée.

### Evolution des concours financiers de l'Etat



*Pour rester à périmètre constant, les compensations sur la taxe d'habitation et sur la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels sont retirées du graphique.*

#### 2.2.1 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation verticales (DSU, DSR et DNP).

Pour la dotation de solidarité urbaine, le projet de loi de finances 2022 prévoit un abondement de 95M€ pour les collectivités.

Pour Échirolles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée en 2022 à 5 201 405 €. Cette prévision est calée sur la notification 2021 de la DGF et se décompose comme suit :

- **La dotation forfaitaire** : elle est estimée à 1 982 370 € en 2022 en baisse de -6,0% par rapport au montant notifié de 2021. Cette prévision est basée sur une population constante entre 2021 et 2022 et une prévision de l'écrêtement de la Commune de 127 500 € estimée en fonction de l'écart du potentiel fiscal comparé à la moyenne nationale.

En €	CA 2021	Variation de la population	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne	BP 22	Variation 21/22
Dotation forfaitaire	2 109 870	0	-127 500	<b>1 982 370</b>	-6,0%

- **la dotation de solidarité urbaine (DSU)** : elle est estimée à 3 183 035 € en 2022 en hausse de 5,7% par rapport au notifié 2021 soit +173 000 €. Cette prévision est l'effet d'une progression de l'enveloppe globale de la DSU et du classement de la commune en 2021 (150<sup>ème</sup>).

En €	CA 2021	Estimation de la majoration de la DSU	<b>BP 2022</b>	Variation 21/22
Dotation de solidarité urbaine	3 010 035	173 000	<b>3 183 035</b>	5,7%

Échirolles se trouve dans une situation paradoxale, d'une part, en raison de sa relative richesse fiscale, elle est soumise à l'écrêtement alors que, d'autre part, elle est éligible à la DSU.

Il faut rappeler les conditions d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine qui étaient défavorables pour la ville jusqu'en 2016 avec le critère « potentiel financier par habitant » à 45%. A partir de 2017, une nouvelle répartition des pondérations plus favorable a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles.

### Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	Depuis 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

La ville se classe désormais au rang 150 en 2021 (160 en 2020, 186 en 2019, 204 en 2018 et 201 en 2017) compte tenu d'une évolution défavorable des différentes composantes de l'indice synthétique qui classe les communes éligibles.

- **Les autres dotations** sont estimées à 42 000 € (titres sécurisés pour 36 000 € et le recensement pour 6 680 €) sans variation majeure par rapport à 2021.

La part de la DGF dans les recettes réelles de fonctionnement reste structurellement inférieure à la moyenne de la strate.

Dotation globale de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Echirolles</b>	<b>13,13%</b>	<b>11,34%</b>	<b>9,70%</b>	<b>8,75%</b>	<b>9,13%</b>	<b>9,17%</b>	<b>9,52%</b>	<b>9,51%</b>	<b>9,40%</b>
Strate 20-50000 habitants *	17,48%	15,87%	13,61%	12,94%	13,63%	13,56%	13,99%		

\* source Bercy colloc

## 2.2.2 Les compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales correspondent à la part des concours financiers de l'État qui vient neutraliser les pertes de recettes des collectivités territoriales consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur.

La compensation sur la taxe d'habitation n'apparaît plus, elle est totalement intégrée dans la réforme de la fiscalité sur la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Les compensations sur le foncier bâti et non bâti, considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, poursuivent leur repli à hauteur du coefficient de minoration.

La nouvelle compensation sur le foncier industriel avec la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels qui se traduit par une réduction de moitié des cotisations de taxe foncière.

Globalement les compensations fiscales sont estimées pour 2022 à 1 147 658 €.

Les compensations fiscales en €	BP 2021	Bases exonérées	Taux	Compensat° avant minoration	Coefficient de minoration	Compensat° Notifiée 2021	BP 2022
Foncier bâti – Personnes de condition modeste	15 368	860 391	35,77 %	307 762	0,069697	21 450	21 450
Foncier bâti – Abattement 30 % contrat de ville	292 352	1 781 986	41,14 %	733 109	0,399680	293 009	293 009
Foncier bâti – Quartier prioritaire politique de la ville	3 721	35 225	53,76 %	18 937	0,263946	4 998	4 998
Foncier bâti – Exonération longue durée	50 551	1 797 285	41,14 %	739 403	0,069697	51 534	51 534
Foncier bâti – Abattement 50 % des établissements industriels	0	1 361 145	57,04 %	776 397	1,000000	776 397	776 397
Foncier non bâti – Abattement 20 % terre agricole	270	447	86,40 %	386	0,698002	270	270
<b>Total compensations fiscales</b>	<b>362 262</b>					<b>1 147 658</b>	<b>1 147 658</b>

### 2.2.3 La réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) sont estimés pour 2022 à 439 684 € en baisse de 6,1% par rapport au notifié 2021. Ces baisses correspondent à la mise en application de la loi de finances 2017 sur l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2021	Notifié 2021	BP 2022	BP22 / Notifié 21
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	142 800	142 818	114 240	-20,0%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	245 088	245 088	245 088	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	80 356	80 356	80 356	0,0%
<b>Total dotations</b>	<b>468 244</b>	<b>468 262</b>	<b>439 684</b>	<b>-6,1%</b>

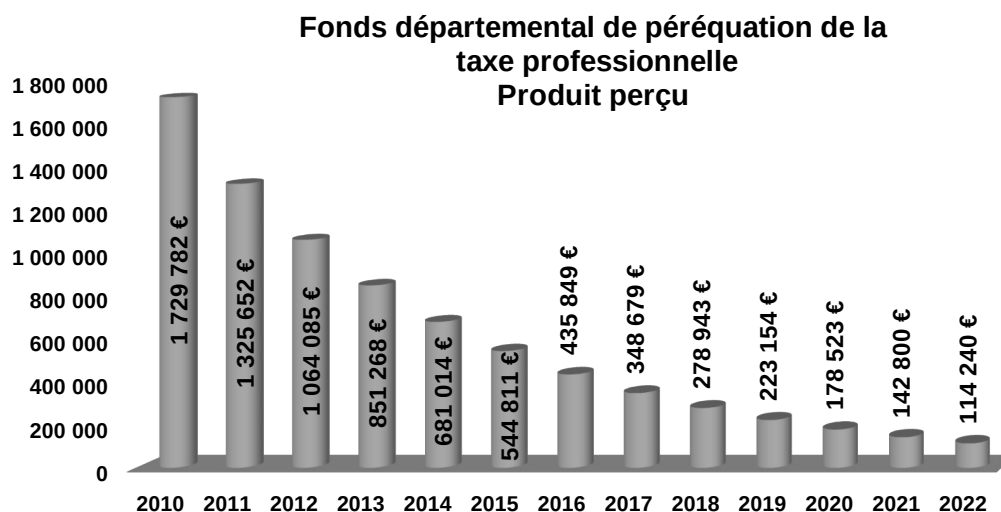
- **Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**

Il est alimenté jusqu'en 2010 par une part de taxe professionnelle et est réparti par le Département. Puis, suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FDPTP est alimenté par une dotation de l'État et reste réparti par le Département. En 2012, la répartition intègre un nouvel indicateur de richesse (potentiel fiscal) très défavorable à Échirolles. La commune sort du dispositif par une diminution lissée de -20% chaque année.

Pour 2022, le FDPTP pour Échirolles correspond à 80% de l'année N-1 notifié soit 114 240 €.

<b>Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Notifié 2020</b>	<b>-20% calcul département vers commune</b>
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	142 800	142 818	114 240

Le Fonds départemental a constitué une ressource en progression constante depuis 2000, atteignant un pic à 1,73 M€ en 2010. Il ne cesse de décroître depuis 2011.



- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Le versement du FNGIR pour Échirolles reste stable à 245 088 € en 2022 par rapport à 2021.

- **La dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP)**

La loi de finances 2017 sur l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée avait introduit une nouvelle minoration de la DCRTP. En 2019, la minoration était de 25%, en 2020 de 17%. Pour 2022, la prévision reste stable par rapport à 2021 soit 80 356 €.

## 2.4 Les dotations de la Métropole

Les dotations de la Métropole sont : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

**L'attribution de compensation (AC)** a fait l'objet, entre 2015 et 2016, de réajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole principalement sur la voirie, le développement économique et les frais financiers des emprunts transférés. Son montant est passé de 15 106 000 € à 13 245 471 €. Fin 2017, après les CLECT du 2 mai 2017 et du 15 novembre 2017 notre attribution de compensation s'élevait à 13 266 510 €. Fin 2018, suite à la CLECT du 2 octobre 2018 qui a validé la régularisation à la baisse du nombre d'arbres d'alignements, notre attribution de compensation était égale à 13 329 150 €. Fin 2019, après la CLECT du 26 juin 2019 qui a validé principalement le transfert de la compétence insertion mais aussi des corrections sur les redevances d'occupation du domaine public, notre attribution de compensation s'élève à **12 979 903 €**.

**Pour 2022, la prévision reste inchangée à 12 979 903 €**

Par ailleurs, depuis 2017, une attribution de compensation d'investissement a été constituée et intègre le transfert à la Métropole de la partie investissement des ouvrages d'art pour 87 086 €, le transfert de la contribution au SYMBHI pour 120 769 € et en 2019 la partie investissement du transfert de la compétence insertion pour 2 580 €. L'attribution de compensation d'investissement 2022 s'élève à 210 435 €.

**La dotation de solidarité communautaire (DSC)** reste figée en 2022 à 2 052 109 € même si des discussions sont en cours sur le pacte financier et fiscal de solidarité qui pourrait réviser favorablement la DSC d'Échirolles. Actuellement, la DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».

## 2.3 Les subventions et participations.

Pour 2022, les subventions de fonctionnement à recevoir sont estimées à 1 753 657 € en augmentation de 18,5% par rapport au BP 2021 (1 480 254 €) soit en valeur absolue +273 403 €. Cette augmentation est principalement expliquée par le nouveau financement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires lié au label « territoires d'engagement » (90 000 €) qui va financer un dispositif de concertation avec les habitants, le financement des conseillers numériques ville (75 000 €), le financement des nouveaux postes « adulte relais » (57 300 €) et le financement par l'ANRU sur les locations de modulaires Marat (54 000 €).

Les subventions en faveur de la politique éducative sont évaluées à 932 770 € et se répartissent de la façon suivante - le contrat jeunesse pour 603 000 € de la CAF sur notamment les Accueils loisirs sans hébergement, - la participation de l'État pour les rythmes scolaires dont la part liée au classement DSU pour 325 000 € et diverses subventions pour 4 770 €.

Les subventions en faveur de la politique de la ville représentent 146 300 € dont, - des participations de l'État pour le label « territoires d'engagement » de 90 000 €, le dispositif « Égalité Femmes / Hommes » de 18 800 €, une participation sur la gestion urbaine de proximité de 22 500 € et une participation des bailleurs sociaux de 15 000 € sur l'aide au diagnostic social.

Les subventions en faveur de la politique jeunesse représentent 135 100 € dont, - le dispositif jeunes sur les animations, les accueils soirées, faire la ville avec les jeunes et la remobilisation des jeunes 11-16 ans 62 500 €, - le dispositif Ville Vie Vacances pour 15 000 €, - le dispositif Mobilisation Plan Été pour 15 000 €, - le financement d'un poste Adulte Relais pour 19 100 € et diverses subventions pour 23 500 €.

Les subventions en faveur de la politique culturelle s'élèvent à 75 500 € parmi elles figurent - les financements de l'État pour 60 500 € sur les actions scolaires et périscolaires, - les financements du Département pour 15 000 € en soutien aux actions de promotion des pratiques artistiques et des actions extra-scolaires.

Le financement de 3 conseillers numériques ville pour 75 000 €.

Les subventions en faveur des actions de prévention pour 72 300 € avec les 3 postes adultes relais pour 57 300 € et l'accompagnement à la réinsertion pour 15 000 €.

La participation de la Métropole liée au remboursement des charges liées au programme de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve pour 47 500 € et les frais liés à la concertation pour 1 896 €.

Les subventions liées aux actions transversales pour 155 000 € sur les actions Culture / Jeunesse, destination Été et Cité Éducative.

La participation de l'ANRU pour le financement des modulaires Marat pour 54 000 €.

Les autres recettes pour 58 291 € concernent : le FCTVA de fonctionnement pour 37 611 €, la dotation recensement pour 6 680 €, les élections pour 12 000 € et 2 000 € pour la prévention routière.

## **2.4 Les recettes courantes**

Les recettes courantes sont estimées à 3 478 139 € en baisse de 0,7% par rapport au BP 2021 soit en valeur absolue -26 157 €. Elles se décomposent en deux parties avec les produits d'exploitation et les autres produits de gestion courante (loyers).

Les recettes d'exploitation des services pour 2 599 933 € se décomposent comme suit :

- Les produits des services sont estimés à 1 701 210 € dont la restauration municipale 1 234 000 €, les entrées piscine 215 000 €, les accueils périscolaires 148 000 €, les recettes diverses des activités sportives 79 000 €, de la jeunesse 17 000 € et de la culture 8 210 €.
- Les remboursements des mises à disposition de personnel sont estimés à 214 135 € dont 116 135 € pour les agents du pôle Muséal.
- Les remboursements de frais sont estimés à 591 124 € dont le loyer de l'EHPAD Champ Fleuri 161 200 €, le remboursement du SMTC sur convention de gestion sur l'entretien des mobiliers urbains implantés dans les stations trams et bus 123 985 €, la mise à disposition des équipements sportifs 92 000 €, les remboursements de la Métropole sur les arbres d'alignement et les feux tricolores 45 500 €, les remboursements des bailleurs et de la Métropole sur l'agence du quotidien 101 600 €, le remboursement des charges de la RépAC 19 100 € et diverses autres remboursements 47 739 €.
- Les produits de la vente sont estimés à 93 464 € dont les concessions cimetières pour 75 000 €, ...

Les autres produits des services sont estimés à 878 206 € dont les loyers Carrefour 669 000 €, Mac Donald 45 000 €, la Rampe et le Ciné théâtre 51 000 €, la poste annexe 26 581 €, les locations de salles 40 000 € et autres loyers 46 625 €.

Les recettes courantes en €	BP 2021	BP 2022	BP 22/ BP 21
Produits des services et du domaine	2 672 046	2 599 933	-2,7%
Autres produits de gestion (loyers...)	832 250	878 206	5,5%
<b>Total recettes courantes</b>	<b>3 504 296</b>	<b>3 478 139</b>	<b>-0,7%</b>



## 2.5 Les atténuations de charges

Elles correspondent au remboursement des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie mais aussi au financement par l'État des contrats aidés.

en €	BP 2021	BP 2021	BP 22 / BP 21
Le remboursement des indemnités journalières	150 000	110 000	-26,7%
Le Financement des contrats aidés	81 400	120 000	47,4%
<b>Les atténuations de charges</b>	<b>231 400</b>	<b>230 000</b>	<b>-0,6%</b>

## 2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole

L'année 2015 a été la première année de remboursement par la Métropole de l'annuité calculée sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

Pour Échirolles, le capital restant dû initial pris en compte est de 9 903 028 euros sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans en annuités constantes. Au 1er janvier 2022, le capital restant dû s'élève à 3 105 809 €.

Ce dispositif de dette récupérable permet à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

La Métropole va rembourser à la commune en 2022 la part intérêt de 62 116 euros en section de fonctionnement et la part capital de 674 601 euros en section d'investissement.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
<b>2022</b>	<b>3 105 809</b>	<b>674 601</b>	<b>62 116</b>	<b>736 717</b>	<b>2 431 208</b>
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
<b>TOTAL</b>		<b>9 903 028</b>	<b>1 147 729</b>	<b>11 050 757</b>	

### **3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Le processus budgétaire 2022 est construit sur la poursuite des orientations des années précédentes à savoir la réinterrogation des moyens sur l'ensemble des composantes (charges à caractère général, masse salariale ou dépenses de transfert).

Contrairement au processus de préparation budgétaire 2021 qui s'inscrivait dans un contexte de ralentissement économique et de modération des prix, l'inflation pèsera sur le budget communal et il sera difficile de contenir un certain nombre de postes de dépenses .

La hausse des prix des matières premières, l'évolution de l'inflation hors tabac calculée par l'Insee en 2022 (+2,8%) viennent perturber les postes de dépenses de la collectivité comme les charges à caractère général. Les charges de personnel progressent significativement en fonction des mesures réglementaires applicables en 2022.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des charges de gestion entre 2021 et 2022. Chaque chapitre est expliqué par la suite dans le document.

**Les charges de gestion** s'élèvent à 50 533 382 €. Comparées à 2021, elles progressent de 3,06% par rapport au budget primitif 2021 soit 1 501 301 € en valeur absolue.

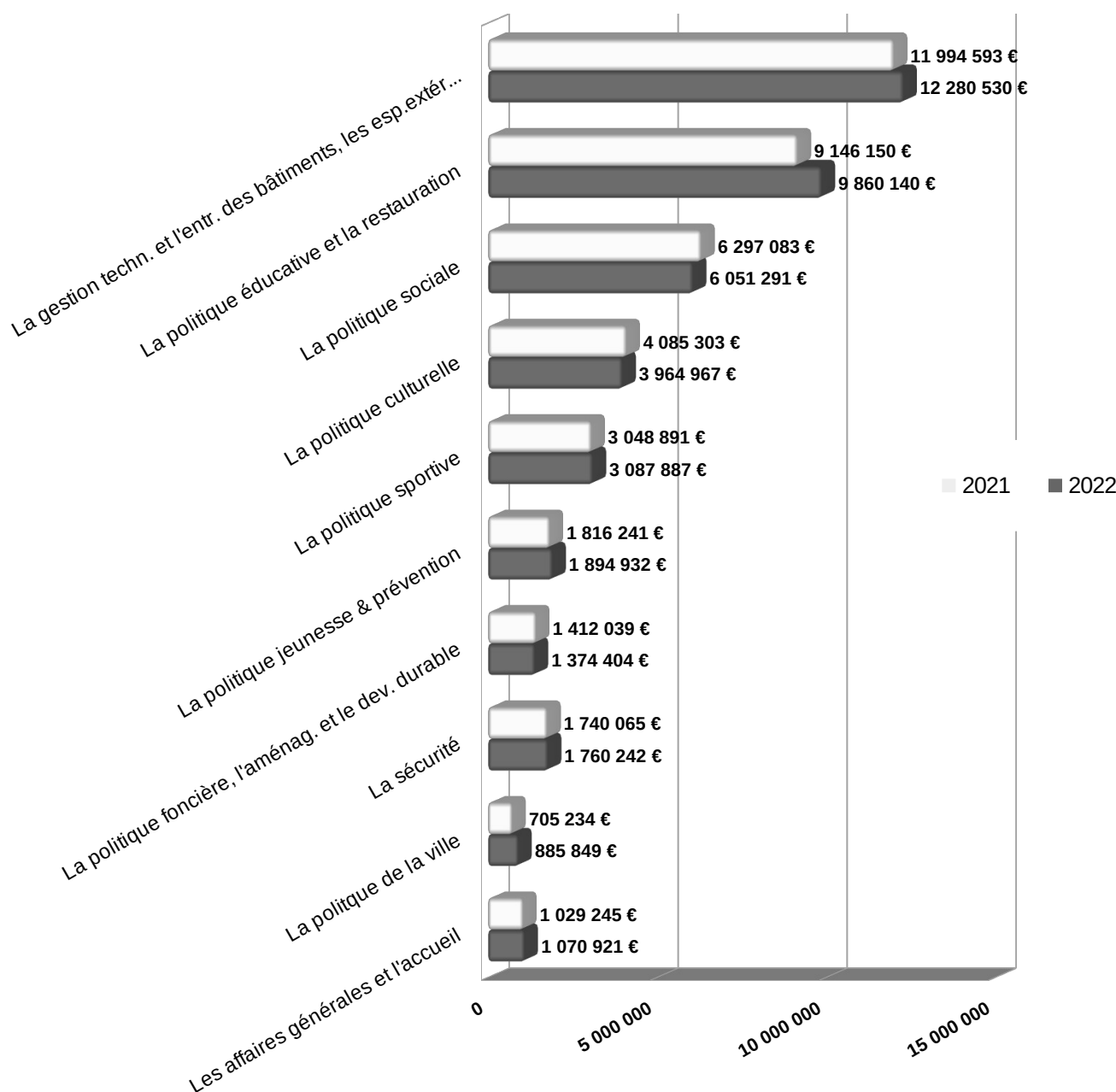
Elles se répartissent comme suit : 8 926 061 € pour les dépenses courantes des services, 30 450 000 € pour les dépenses de personnel, 11 154 321 € pour les dépenses de transfert et 3 000 € pour les atténuations de produits.

En euros	BP 2021	BP 2022	BP 22 / BP 21
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>	<b>8 373 991</b>	<b>8 926 061</b>	<b>6,59 %</b>
<i>Dépenses courantes</i>	6 240 691	6 781 661	8,67 %
<i>Fluides</i>	2 133 300	2 144 400	0,52 %
<b>Chapitre 012 – Charges de personnel</b>	<b>29 200 000</b>	<b>30 450 000</b>	<b>4,28 %</b>
<b>Chapitre 65 – Charges de transfert</b>	<b>11 454 090</b>	<b>11 154 321</b>	<b>-2,62 %</b>
<b>Chapitre 014 – Atténuation de produits</b>	<b>4 000</b>	<b>3 000</b>	<b>-25,00 %</b>
<b>Total des charges de gestion</b>	<b>49 032 081</b>	<b>50 533 382</b>	<b>3,06 %</b>

La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), et les charges de transfert (chapitre 65). Cette répartition compare par politique publique le budget primitif 2022 au budget primitif 2021. Les écarts sont essentiellement liés à la progression des charges de personnel (se référer au chapitre 3.2 charges de personnel)

Les fonctions ressources ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, documentation / archives, informatique et téléphonie,.... Ces fonctions ressources représentent 8,3M€ en 2022.

### Les dépenses de fonctionnement de la ville par politique publique de BP à BP



### **3.1 Les dépenses courantes des services**

Les dépenses courantes des services s'élèvent à 8 926 061 € et progressent de 6,59 % par rapport à 2021 soit +552 070 €.

Le processus budgétaire 2022 est construit sur la poursuite des orientations des années précédentes à savoir la réinterrogation des moyens sur l'ensemble des composantes dont les charges à caractère général mais aussi la masse salariale et les dépenses de transfert.

Concernant les charges à caractère général, un certain nombre d'augmentations subies sont à prendre en compte telles que la hausse du coût des primes d'assurances, des fluides, de certaines matières premières (papier d'impression, ouate, produits d'entretien) ... ainsi que des mesures nouvelles telles que : la vérification et la maintenance curative des toitures des différents bâtiments communaux, l'accompagnement renforcé sur une nouvelle définition du projet de ville, l'accompagnement de la démarche de la fabrique citoyenne (réalisation d'un audit, définition d'un plan d'actions) avec un financement équivalent attendu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la location des modulaires Marat dans le cadre du NPNRU Eco-quartier Villeneuve....

Le poste fluide reste sous tension en fonction de l'instabilité du prix des matières premières, de la fiscalité appliquée par l'État et surtout de la Météo pour les dépenses de chauffage. La progression de 0,52 % par rapport à 2021 est principalement ciblée sur les dépenses de chauffage. Toutefois, les modes de gestion et les améliorations thermiques des nouvelles constructions permettent de garder une maîtrise de l'enveloppe des fluides.

<b>Les dépenses courantes des services en €</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 22 / BP 21</b>
Dépenses courantes	6 240 691	6 781 661	8,67 %
Fluides	2 133 300	2 144 400	0,52 %
<b>Total des dépenses courantes</b>	<b>8 373 991</b>	<b>8 926 061</b>	<b>6,59 %</b>

Dépenses courantes / Dépenses réelles de fonctionnement en %	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Echirolles</b>	<b>16,25%</b>	<b>15,99%</b>	<b>15,72%</b>	<b>16,05%</b>	<b>16,15%</b>	<b>16,10%</b>	<b>17,73%</b>	<b>16,83%</b>	<b>17,24%</b>
Strate 20-50000 habitants *	21,46%	20,71%	19,67%	19,76%	22,14%	22,52%	21,07%		

\* source Bercy colloc

### 3.2 Les dépenses de personnel

La masse salariale varie mécaniquement chaque année en fonction du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mais d'autres mesures réglementaires peuvent impacter les charges de personnel. Chaque année un travail est élaboré sur la maîtrise de l'évolution de la masse salariale (départ en retraite non remplacé, réduction des heures supplémentaires et des remplacements, ...) pouvant absorber les éléments mécaniques cités ci-dessus. En 2022, le travail de maîtrise sur l'évolution des charges de personnel ne permet de neutraliser ni le GVT ni les mesures réglementaires subies.

La masse salariale augmente en 2022 de 1 250 000 € (+4,28%), soit un prévisionnel estimé à 30 450 000€.

En M€	BP2018	CA 2018	BP 2019	PB 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses de personnel</b>	28,7	28,7	28,7	28,7	28,7	29,2	29	30,4

Cette augmentation correspond à des augmentations structurelles : +204 000 € liés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ; +195 000 € liés à la revalorisation de la grille de la catégorie C ; +40 000 € liés à la prime pouvoir d'achat ; +30 000 € liés au nouveau protocole d'accord sur les 35h ; +25 000 € pour la revalorisation de la prévoyance ; +5 000 € pour la revalorisation de la prime transport.

En €	BP 2022
<b>Dépenses de personnel – BP 2021</b>	<b>29 200 000</b>
Glissement vieillesse technicité	204 000
Revalorisation de la grille de la catégorie C	195 000
Prime pouvoir d'achat	40 000
Nouveau protocole d'accord sur les 35h	30 000
Revalorisation de la Prévoyance	25 000
Revalorisation de la Prime Transport	5 000
Réorganisation, Contrats aidés, postes financés Enveloppes de remplacements, renforts, ...	751 000
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>30 450 000</b>
% d'évolution	4,28%

Par ailleurs, les Équivalents Temps Plein Rémunérés (ETPR) augmentent par rapport aux prévisions du BP 2021 :

- tout d'abord de nouveaux recrutements sont intégrés tels que 3 postes de conseillers numériques et 4 postes Adultes relais (1 à la jeunesse et 3 à la Prévention dans le cadre des QRR (Quartiers de Reconquête Républicaine) financés par l'État. Ces recrutements pèsent sur la masse salariale mais sont compensés par des recettes.

Les postes financés	Financeurs	Montant
3 conseillers numériques	État	75 000
Agence du quotidien – Adulte relais	État	19 100
NPNRU Villeneuve – Chargée de mission	Métropole	47 500
Jeunesse – 1 Adulte relais	État	19 100
Prévention – 3 Adultes relais	État	57 300
Remb PECS – Contrats aidés	État	120 000
	<b>TOTAL</b>	<b>338 000</b>

- des moyens supplémentaires en renfort et en remplacement sont prévus principalement pour assurer la continuité de service ; les effets de l'augmentation de l'absentéisme liés à la crise sanitaire nécessitent des besoins supplémentaires. A titre d'illustration, les remplacements liés à l'absentéisme de l'Éducation (personnel d'office et ATSEM) sont estimés à environ 200 000 €.
- les dépenses de personnel 2022 prennent en compte quelques ajustements salariaux qui découlent de la poursuite de la politique de réduction de la précarité de certains agent-es contractuel-les. Après la Direction de l'éducation en 2020, 7 stagiairisations ont été décidées au service entretien des locaux en 2021, ainsi que certaines aux services techniques, ouvrant droit à l'octroi de NBI pour ces agent-es.
- enfin, le volume d'heures supplémentaires connaît une légère hausse principalement en raison de l'organisation des élections présidentielles et législatives prévues en 2022, mais également en partie du fait de la reprise de l'activité dans certains secteurs (Festivités notamment).

### **3.3 Les dépenses de transfert**

Les dépenses de transfert sont évaluées à 11 154 321 €. Elles baissent de 2,6 % par rapport au BP 2021 soit en valeur absolue à -299 769 €. Cette baisse est principalement expliquée par la fin de plusieurs mises à disposition de personnel (Ose, Surieux) et une réduction de la subvention au CCAS.

Les dépenses de transfert comprennent les subventions aux opérateurs (CCAS, RépAC, Le TRACé, EVADE) pour 8 105 772 €, les participations aux syndicats intercommunaux pour 1 543 038 €, les subventions au tissu associatif pour 1 068 561 € et les autres participations pour 436 950 €.

Les dépenses de transfert en €	BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Subventions aux opérateurs (Ccas, Repac, TRACé, Evade)	8 355 772	8 105 772	-3,0%
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 525 323	1 543 038	1,2%
Subventions au tissu associatif	1 149 155	1 068 561	-7,0%
Autres dépenses de transfert	423 840	436 950	3,1%
<b>Total</b>	<b>11 454 090</b>	<b>11 154 321</b>	<b>-2,6%</b>

### **3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville**

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac, Le TRACé) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre des politiques publiques « déléguées » (Évade). Elles sont estimées pour 2022 à 8 105 772 € en baisse de -3 % soit - 250 000 € principalement expliquée par une réduction de la subvention au CCAS suite au résultat dégagé de 2021.

La subvention au TRACé est estimée en année pleine pour 2022. Elle intègre la subvention versée au Centre du Graphisme pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et les 9/12ème de la subvention versée au TRACé en 2021.

Subventions aux opérateurs en €	BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
CCAS	6 013 603	5 763 603	-4,2%
RéPac	513 600	513 600	0,0%
Le TRACé	403 267	451 267	11,9%
Centre du Graphisme (1 <sup>er</sup> trimestre 21)	48 000	0	-100,0%
Evade	1 377 302	1 377 302	0,0%
<b>Total Subventions</b>	<b>8 355 772</b>	<b>8 105 772</b>	<b>-3,0%</b>

### **3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux**

Pour 2022, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1 543 038 € en augmentation de - 1,2% par rapport au budget 2021. Cette hausse est principalement expliquée par un contingent SITPI en progression de 17 715 € en fonction des pactes gérés.

Les participations aux syndicats intercommunaux en €	BP 2021	BP 2022	BP 22/ BP 21
Ecole de musique J Wiener – CRI	762 000	762 000	0,0%
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques – SITPI- contingent + pactes	489 708	507 423	3,6%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise – SIRLYSAG	50 000	50 000	0,0%
Les moulins de Villancourt	40 615	40 615	0,0%
Participation à l'EIRAD dans le cadre de la démoustication	20 000	20 000	0,0%
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)	163 000	163 000	0,0%
<b>Total participations aux syndicats intercommunaux</b>	<b>1 525 323</b>	<b>1 543 038</b>	<b>1,2%</b>



### **3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville**

Les subventions au tissu associatif s'élèvent à 1 068 561 € en diminution de 7% par rapport au budget 2021. Cette diminution est ciblée principalement sur les sports avec la fin des mises à disposition à Objectif Sport Echirolles et à l'AS Surieux respectivement pour 32 100 € et 47 900 €. Une partie de ces moyens (32 100 €) est réaffectée à l'enveloppe du secteur sportif passant de 560 000 € à 592 000 €.

Les autres réductions restent à la marge concernant les montants et correspondent principalement à : -2500 € pour l'association cultivons nos toits (golden parc) pour l'Environnement ; -2500 € pour l'association collectifs ES pour la Culture ; -1 700 € pour l'association Vie et Partage, -23 000 à la MJC Desnos pour la Jeunesse et - 1 277€ globalement pour l'Éducation.

Subventions au tissu associatif en €	BP 2021	BP 2022	BP 22 / BP 21
Vie associative et relations internationales	62 289	62 989	1,1%
Environnement	10 760	8 260	-23,2%
Comité social local	90 630	89 513	-1,2%
Culture	44 217	40 417	-8,6%
Sports	560 000	592 100	5,7%
Sports – Mises à disposition personnel	80 000	0	-100 %
Jeunesse	201 150	178 150	-11,4%
Prévention	18 700	17 000	-9,1%
Éducation	72 409	71 132	-1,8%
Habitat	9 000	9 000	0,0%
<b>Total des subventions au tissu associatif</b>	<b>1 149 155</b>	<b>1 068 561</b>	<b>-7,0%</b>

Voir le détail des subventions au tissu associatif dans l'annexe à la fin du présent rapport.

### **3.3.4 Les autres dépenses de transfert**

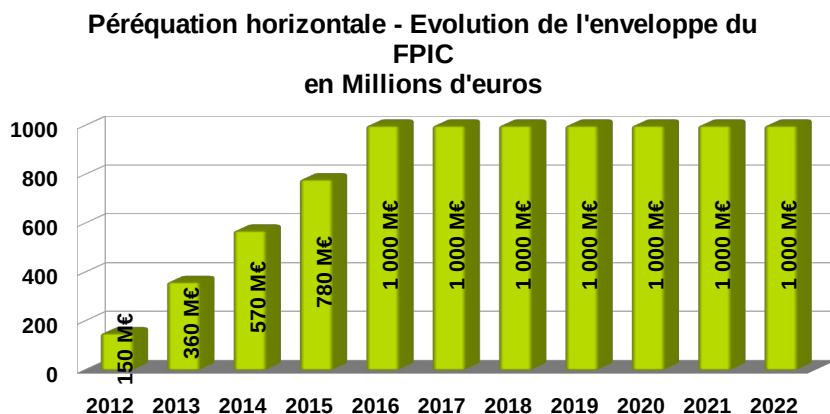
Les autres dépenses de transfert progressent globalement de 3,1% par rapport à 2021 soit en valeur absolue de 13 110 €. Elles sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 378 000 € et reste stable par rapport au BP 2021. Les autres contributions progressent de 24,3 % soit +11 510 € et correspondent à une participation dans le cadre du dispositif tranquillité résidentielle pour 12 000 €, aux classes d'intégrations scolaires pour 22 500 €, à des frais de mission pour 9 500 €, aux admissions en non valeur pour 3 000 €, à une participation à la fondation 30 millions d'amis pour 1 750 €, aux franchises pour 3 000 € et autres contributions pour 7 200 €.

Les autres dépenses de transfert en €	BP 2021	BP 2022	BP 22 / BP 21
Indemnités élu-es	376 400	378 000	0,4%
Autres contributions	47 440	58 950	24,3%
<b>Total autres dépenses de transfert retraitées</b>	<b>423 840</b>	<b>436 950</b>	<b>3,1%</b>

### 3.4 Le FPIC

#### Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

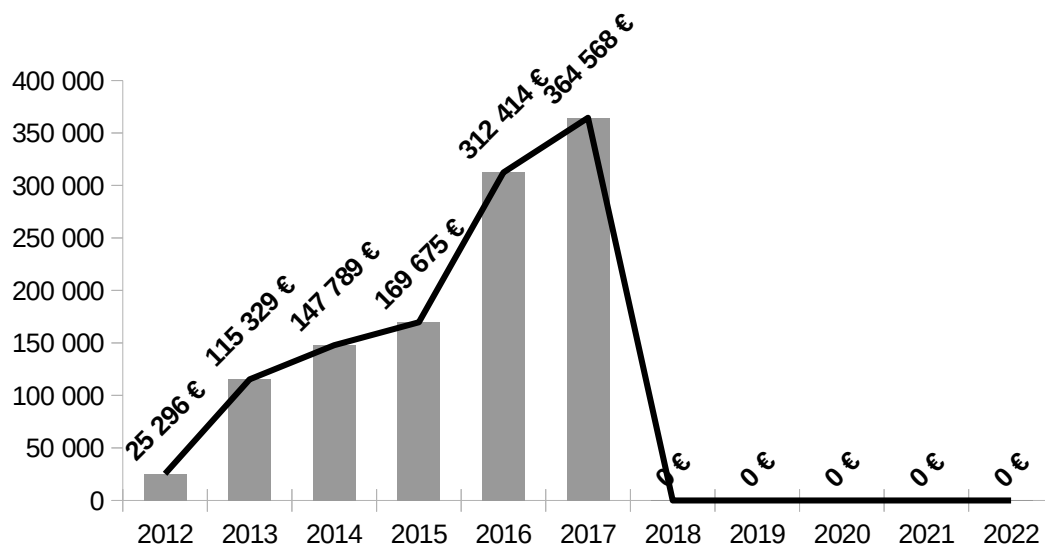
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation horizontale entre territoires (communes et intercommunalités). Le territoire de l'agglomération grenobloise est contributeur à ce fonds. Depuis 2016, le FPIC est figé à 1 milliard d'euros. L'enveloppe globale du FPIC 2022 ne connaît pas de modification.



Seules les communes classées dans les 250 premières villes sont éligibles à la DSU et peuvent bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC.

Le calcul d'exonération prend en compte le rang DSU de l'année N-1. En 2021, la ville d'Échirolles étant classée au rang 150 peut donc bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC 2022 qui sera à la charge de la Métropole.

#### **Contribution de la commune au FPIC**



## **L'INVESTISSEMENT**

## **4.1 Les dépenses d'investissement**

Pour 2022, le volume des investissements reste conséquent (19,87M€) pour un environnement préservé et un meilleur cadre de vie.

Les dépenses réelles d'investissement 2022 se décomposent en deux parties :

- 1 Des dépenses financières pour 4 057 017 €.** Elles sont affectées au remboursement du capital de la dette pour 3 700 000 €, à des versements de cautions pour 10 000 €, à des participations pour 20 000 € et à une inscription comptable de 327 017 € pour apurer le compte 1069 avant la mise en place du nouveau référentiel M57 (obligation comptable).
- 2 Des dépenses d'équipement pour 8 500 106 €.** Elles sont réparties en deux grands thèmes : **le maintien d'actif** avec les réhabilitations, la modernisation et les mises aux normes, les acquisitions de renouvellement et **les créations nouvelles** avec les acquisitions, le développement du patrimoine et les espaces publics.

**Le maintien d'actif pour 4 302 680 € avec :**

**Réhabilitations pour 2 565 870 €** dont :

- 1 497 520 € sur les réhabilitations de bâtiments administratifs avec une enveloppe de 316 766 € sur la réhabilitation de l'école JP Marat dans le cadre du NPNRU Eco-quartier Villeneuve, une enveloppe de 300 000 € sur l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux, 220 000 € sur le remplacement des menuiseries au groupe scolaire Jean Moulin et 489 754 € sur des études et des travaux de bâtiments à l'hôtel de ville, dans les écoles et les autres bâtiments.
- 1 048 350 € sur les espaces publics dont 367 000 € de fonds de concours destinés à l'enfouissement des câbles et à l'aménagement du parking du gymnase Delaune, 311 000 € pour des aménagements d'espaces publics dont la GUP, 104 000 € pour des aménagements paysagers, 25 000 € pour les illuminations et 30 000 € pour un budget participatif « embellissement de la ville ».

**Modernisation et mise en conformité pour 527 000 €** dont : une enveloppe de mise en accessibilité des bâtiments (ADAP) de 35 000 € pour des études et diagnostics, une enveloppe prévisionnelle de 290 000 € pour les améliorations thermiques et pour la requalification du système de Gestion Centralisée des Bâtiments dit « GTB » et 202 000 € sur les mises aux normes.

**Acquisitions renouvelées pour 1 209 810 €** dont : 550 000 € pour le renouvellement du parc automobile à périmètre constant afin de se projeter sur l'objectif « 0 diesel » à l'horizon 2025, 115 000 € pour le renouvellement du matériel de la cuisine centrale et des restaurants municipaux, 81 300 € pour les matériels et mobiliers dédiés à l'entretien des locaux et aux espaces extérieurs, 241 000 € pour le numérique en renouvellement (site internet, plan numérique, téléphonie, logiciels métiers et postes informatiques pour les moyens généraux) et 222 510 € pour l'ensemble du renouvellement des matériels et mobiliers des autres services municipaux.

**Les créations pour 3 481 991 € avec :**

**Acquisitions nouvelles pour 178 400 €** dont 126 400 € pour du matériel et mobilier et 52 000 € pour du numérique principalement sur des équipements pour les écoles maternelles.

**Développement du patrimoine et des espaces publics pour 3 303 591 €** dont :

- 1 732 000 € sur les bâtiments avec dans les grandes lignes 1 020 000 € pour l'opération Karting, 240 000 € pour la démolition du gymnase Navis, 150 000 € pour l'acquisition de la coque dans l'opération les Écureuils;

- 1 365 591 € sur les espaces publics avec principalement 885 591 € sur le NPNRU Eco-quartier Villeneuve, 355 000 € sur les programmes d'aménagement urbain

**Les autres dépenses d'équipement pour 715 435 € avec :**

L'attribution de compensation d'investissement pour 210 435 €, une dotation pour le budget annexe du centre ville dans le cadre du parc Croix de Vérines pour 250 000 €, une enveloppe sur les missions du comité hygiène et sécurité et conditions de travail (CHSCT) pour 70 000 €, une enveloppe de soutien aux copropriétés dans le cadre du dispositif revu « Mur Mur » pour 60 000 €, une enveloppe d'avance sur marchés publics pour 50 000 €, une enveloppe sur les études urbaines pour 55 000 € et le financement d'une enquête de victimisation pour 20 000 €.

- 3 Des restes à réaliser pour 3 761 985 €**, avec principalement des reports d'engagements sur le terrain synthétique A Delaune (687 939 €), sur les véhicules (629 311 €), sur les travaux dans les bâtiments administratifs et scolaires (439 396 €), sur les remboursements de taxe d'aménagement et PUP à la Métropole (256 132 €), sur les études (238 004 €), sur les aménagements de l'école M David (243 358 €), sur le NPNRU Eco-quartiers Villeneuve (188 457 €), sur le matériel de voirie et les aménagements paysagers (184 440 €), sur les programmes d'aménagement urbain (168 378 €), sur le fonds de concours à la Métropole pour la Luire (166 263 €), sur les photovoltaïques du gymnase A Delaune (156 510 €), sur le matériel et le mobilier (139 993 €), sur le matériel informatique (120 022 €), sur l'opération Karting (105 402 €), sur l'opération Mur/Mur 2 (38 380 €),
- 4 La reprise anticipée du résultat déficitaire d'investissement de 2021 pour 3 553 471 €.**

## **4.2 Le financement des investissements**

- Globalement les dépenses d'investissement représentent 19 872 579 € et se décomposent de la manière suivante : 12 262 091 € pour les dépenses d'équipement (8 500 106 € au BP et 3 761 985 € de restes à réaliser), 3 700 000 € pour le remboursement du capital de la dette, 3 553 471 € de reprise du déficit du résultat antérieur, 30 000 € d'opérations financières et 327 017 € d'apurement du compte 1069.

Le financement des dépenses d'investissement est constitué :

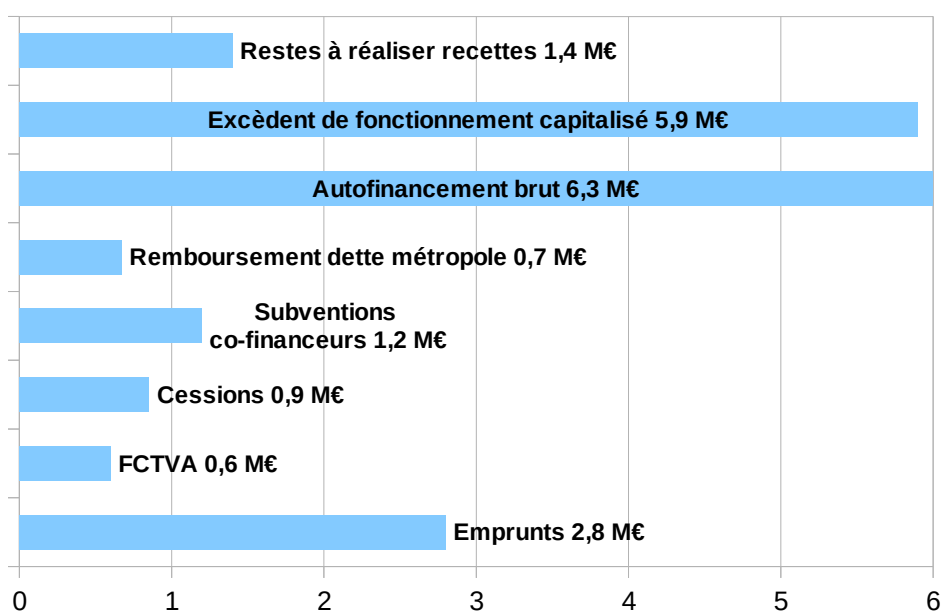
- de l'autofinancement brut pour 6 352 976 € associant l'épargne brute pour 3 777 083 € et la reprise anticipée du résultat de fonctionnement pour 2 575 893 €,
- du remboursement du capital de la dette récupérable de la métropole pour 674 601 €,
- du FCTVA (fonds de compensation de TVA) sur les investissements N-2 pour 610 284 €,
- des subventions co-financeurs pour 1 199 707 € avec principalement :
  - 457 267 € sur le NPNRU Eco-quartier Villeneuve dont 245 422 € sur les espaces extérieurs et 211 845 € sur les équipements dont l'école JP Marat ;
  - 300 000 € sur le financement de l'opération Karting ;
  - 140 000 € sur les photovoltaïques du Gymnase Delaune (Politique de la ville 2022);
  - 72 000 € par un financement de l'État sur la flotte autos propres ;
  - 70 940 € sur le financement des programmes d'aménagement urbain ;
  - 70 000 € sur le financement de la Vidéo-protection (État et de la Région) ;
  - 30 000 € par le financement du département et l'ONF pour le réaménagement du parcours santé de la Frange Verte ;
  - 30 000 € sur le financement des études d'adaptation au changement climatique ;
  - 29 500 € sur le financement de diverses actions d'investissement.

- des cessions d'immobilisations pour 853 000 € dont :
  - 260 000 € sur la vente des locaux de la Mairie Annexe Ouest
  - 563 000 € sur la vente d'un terrain sur l'opération Navis 2
  - 30 000 € sur la vente de matériels, véhicules, ...
- des remboursements de cautions pour 10 000 € et d'avances sur marchés publics pour 50 000 €.
- d'une enveloppe d'emprunt inscrite à hauteur de 2 806 555 €
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit 2021 de la section d'investissement et le déficit sur les restes à réaliser pour 5 882 509 € ;
- des restes à réaliser recettes pour 1 432 947 €.

**Soit un total de financement de 19 872 579 €.**

- **La couverture du capital de la dette de 3 700 000 €** est largement assurée par : l'épargne brute de 3 777 083 €, le remboursement de la dette Métropole de 674 601 €, le FCTVA de 610 284 € et les recettes de cessions de 853 000 €.

### Répartition des recettes d'investissement en M€



## **5 L'ENDETTEMENT**

## 5.1 La capacité de désendettement

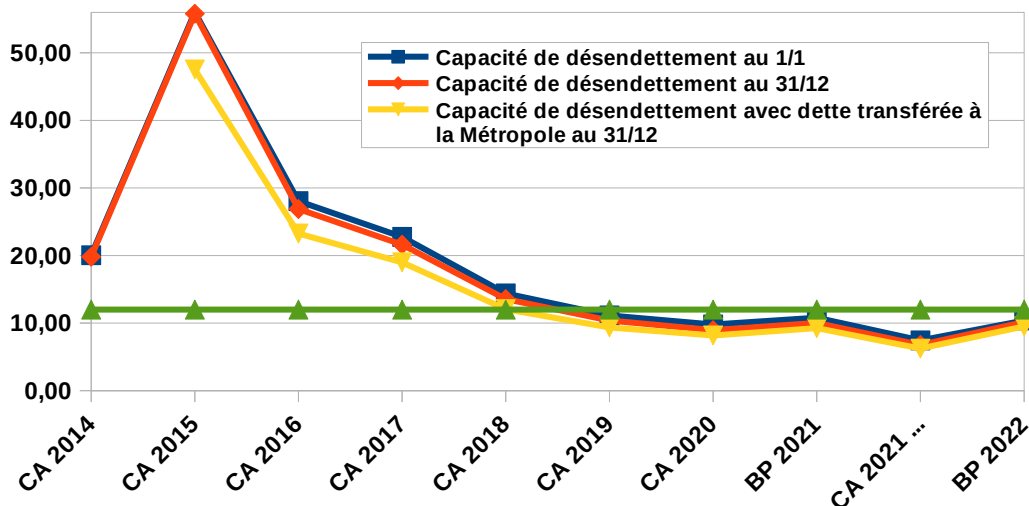
Quelques éléments de rétrospective concernant la dette sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

L'évolution de l'encours de dette de 2014 à 2021 est proposée dans le tableau ci-dessous au 1 janvier de l'exercice, au 31 décembre de l'exercice et au 31 décembre de l'exercice en intégrant la dette Métropole.

La capacité de désendettement est elle aussi présentée au 1 janvier, au 31 décembre et au 31 décembre en intégrant la dette Métropole.

En €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 Provisoire	BP 2022
Montant emprunté	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 000 000	0	892 159	0	2 806 555
Remboursement du capital de la dette	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 373 706	4 023 740	4 000 000	3 955 886	3 700 000
<b>Encours de la dette au 1/1</b>	<b>59 904 139</b>	<b>59 210 378</b>	<b>58 951 017</b>	<b>56 497 760</b>	<b>53 662 949</b>	<b>50 588 805</b>	<b>47 215 100</b>	<b>43 191 360</b>	<b>43 191 360</b>	<b>39 235 474</b>
<b>Encours de la dette au 31/12</b>	<b>59 210 378</b>	<b>58 951 017</b>	<b>56 497 760</b>	<b>53 662 949</b>	<b>50 588 805</b>	<b>47 215 100</b>	<b>43 191 360</b>	<b>40 083 519</b>	<b>39 235 474</b>	<b>38 342 029</b>
<b>Encours avec dette transférée à la Métropole au 31/12</b>		<b>50 231 273</b>	<b>48 892 876</b>	<b>47 103 133</b>	<b>45 002 868</b>	<b>42 530 430</b>	<b>39 333 893</b>	<b>36 977 710</b>	<b>36 129 665</b>	<b>35 910 821</b>
Évolution de l'encours	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 144	-3 373 705	-4 023 740	-3 107 841	-3 955 886	-893 445
Épargne brute hors cessions	2 988 678	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 777	4 817 265	4 001 650	5 856 559	3 777 083
<b>Capacité de désendettement au 1/1</b>	<b>20,04</b>	<b>56,04</b>	<b>28,05</b>	<b>22,77</b>	<b>14,39</b>	<b>11,12</b>	<b>9,80</b>	<b>10,79</b>	<b>7,37</b>	<b>10,39</b>
<b>Capacité de désendettement au 31/12</b>	<b>19,81</b>	<b>55,80</b>	<b>26,88</b>	<b>21,62</b>	<b>13,56</b>	<b>10,38</b>	<b>8,97</b>	<b>10,02</b>	<b>6,70</b>	<b>10,15</b>
<b>Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole au 31/12</b>		<b>47,54</b>	<b>23,26</b>	<b>18,98</b>	<b>12,06</b>	<b>9,35</b>	<b>8,17</b>	<b>9,24</b>	<b>6,17</b>	<b>9,51</b>

Evolution de la capacité de désendettement de 2014 à 2022 en années

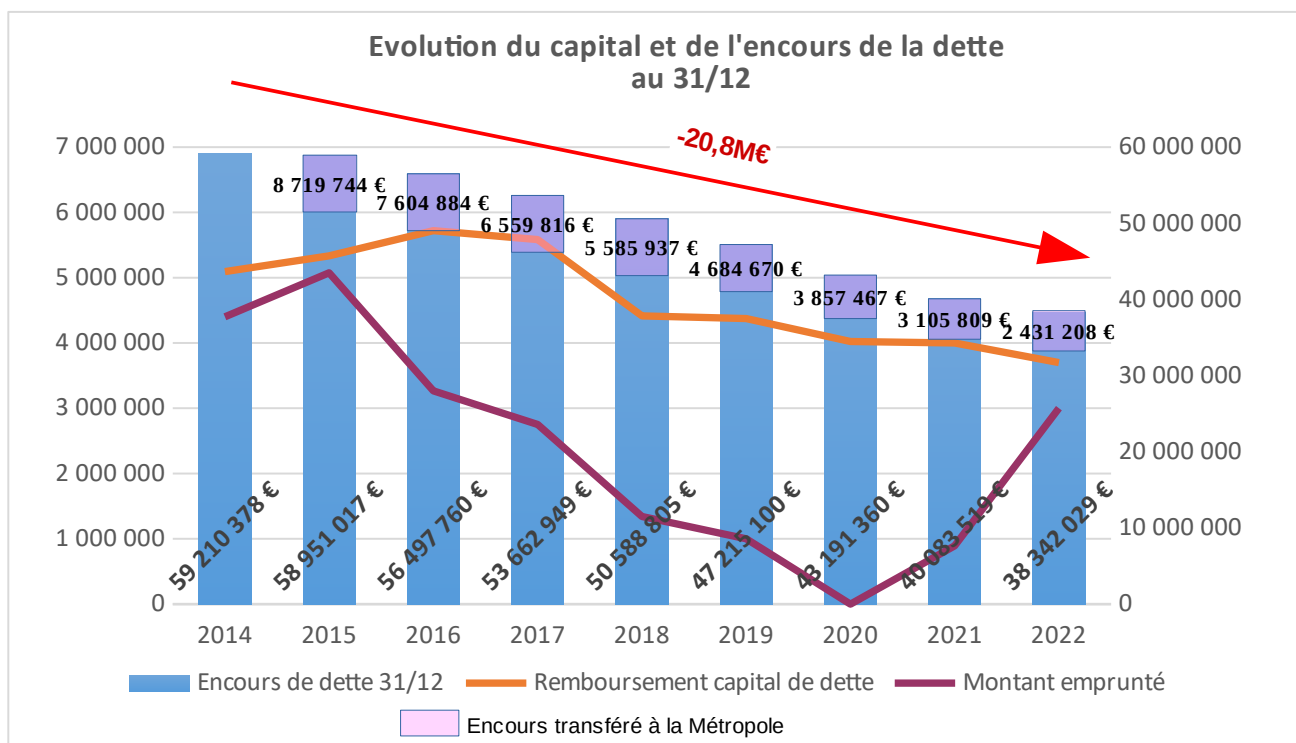


La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et de la baisse des dotations de l'État. Entre 2016 et 2022, la poursuite du désendettement de la Commune et l'amélioration de l'épargne brute permettent de présenter une capacité de désendettement à moins de 11 années .



Il apparaît incontestable que la ville d'Échirolles s'est désendettée de façon remarquable depuis 2014 avec une baisse de l'encours de dette de 20,8M€.

En 2022, la ville poursuit son désendettement avec une baisse de 0,9M€ sur l'encours de dette. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la dette par habitant était de 1 661 €, elle est de 1 051 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (1 161 € au 1/1/2021) soit une baisse de la charge de la dette par habitant de – 610 € entre 2014 et 2021.



## 5.2 Une dette maîtrisée

L'encours de dette au 1er janvier 2022 s'élève à 39 235 474€. Il était de 43 191 360€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La Ville s'est désendettée de 3 955 886 € en 2021.

Index	Nb de contrats	Encours au 31/12/2021	%
FIXE	20	18 317 177,10	46,69%
LIVRET A	10	7 291 320,23	18,58%
EURIBOR 12M	1	6 020 799,11	15,35%
EURIBOR 3M	5	5 593 154,30	14,26%
TAG 01M	1	1 108 250,33	2,82%
TAM	2	715 000,00	1,82%
EURIBOR 01M	1	189 772,76	0,48%
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>39 235 473,83</b>	

Cette structure avec une part de variable à 34% permet à la Ville de profiter des taux historiquement bas sur une partie de son encours.

Les frais financiers s'en trouvent minimiser avec un taux moyen annuel faible de 1,38%. Les taux variables choisis sont sans risque pour la Ville, ce que démontre la grille Gissler ci-dessous.

**L'intégralité des contrats sont positionnés en A1 soit le risque le plus faible.**

### La classification des risques

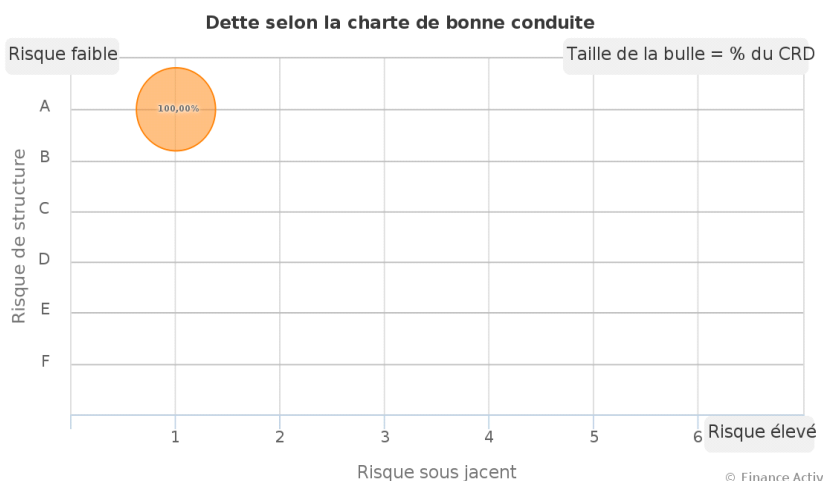
Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de

l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

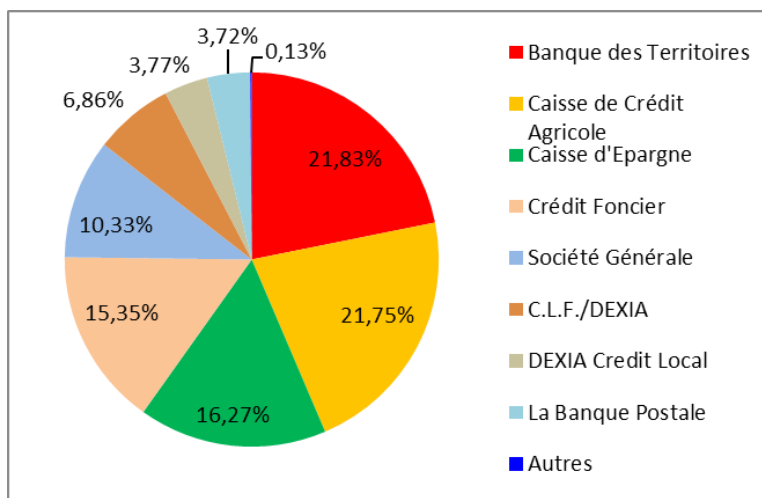
Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

Matrice des risques charte Gissler

L'intégralité des contrats de la ville d'Échirolles sont positionnés en A1, soit avec le risque le plus faible.



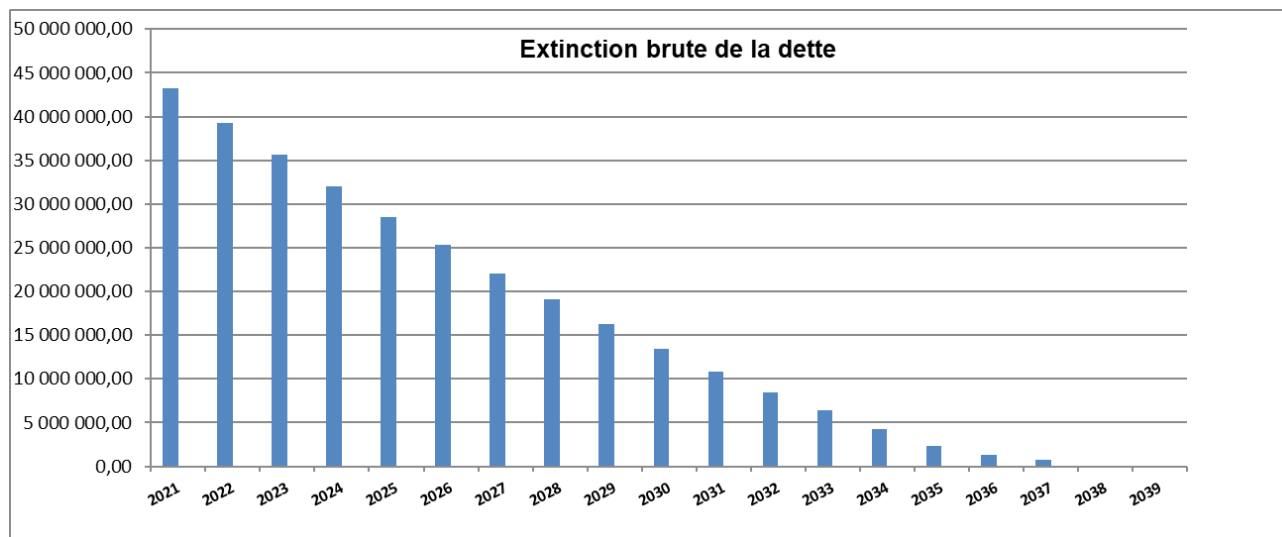
La dette par prêteur se répartit entre de nombreux établissements historiques.



Concernant le flux de remboursement, les taux sont toujours anticipés sur des niveaux très bas malgré quelques anticipations d'augmentation des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne dans un contexte inflationniste.

Compte tenu de l'extinction de la dette (la Ville n'a contracté aucun emprunt en 2021) et des derniers taux connus, l'annuité 2022 est évaluée à 4 250 000€ avec un remboursement en capital de 3 700 000 € et 550 000€ en intérêts.

Ci-dessous, le profil d'extinction théorique de la dette sans aucun nouvel emprunt à compter 2021.



Toutefois en 2022, l'emprunt d'équilibre proposé est de 2 806 555 € sur la base d'une reprise du résultat 2021 de 2 575 893 € permettant ainsi de poursuivre le désendettement au terme de l'année 2022 (- 900 000€).

Par ailleurs, la Ville continue de bénéficier du mécanisme de la dette récupérable auprès de la Métropole dans le cadre des emprunts voirie reconstitués et non transférés au moment du transfert de la compétence au 1er janvier 2015.

Les montants attendus en 2022 sont de 674 601€ pour le capital et 62 116 € pour les intérêts. Pour mémoire, le CRD initial qui aurait dû être transféré était à hauteur de 9 903 028 €.

Le CRD de la dette de la Ville au 1<sup>er</sup> janvier est de 39 235 474 € et serait de 36 129 665 € si les contrats concernant la voirie avaient été transférés (CRD recalculé de 3 105 809 €)

## **LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

En 2022, les engagements hors bilan s'élèvent à 13,8 millions d'euros et se détaillent comme suit :

- le stock de terrains en vue d'opérations d'aménagement de zones porté par l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) pour un montant estimé à 7,1 millions d'euros au 1 janvier 2022 (tableau ci-dessous) ;

Date acquisition	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Date de sortie portage prévisionnelle	Périodicité	Dettes / créance en capital à l'origine	Dettes / créance en capital aux termes du portage en HT
01/02/2006	Convention EPFL-D acquisition d'une maison 4 rue de Provence- AI 120- 988 m2	EPFL-D	31/12/2025	A	280 000	342 524
31/01/2007	Convention EPFL-D acquisition d'un bâtiment commercial 13 rue du Tremblay-BE 40-1 003 m2	EPFL-D	31/12/2024	A	427 000	558 283
22/12/2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 7 rue Emile Zola-BE 37-270 m2	EPFL-D	31/12/2024	A	240 000	286 915
22/12/2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 5 rue Emile Zola - BE 36 - 263 m3	EPFL-D	31/12/2024	A	320 000	381 980
16/07/2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un immeuble et commerce 1 & 3, rue Emile Zola - BE 35 - 930 m2	EPFL-D	31/12/2024	A	230 000	286 471
14/09/2011	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bât artisanal 1 rue du 19 mars 1962 - BE 33 - 1 087 m2	EPFL-D	31/12/2024	A	325 000	383 161
20/01/2012	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 8 rue Eugène Pottier - BE 38 - 270 m2	EPFL-D	31/12/2024	A	110 000	133 355
06/02/2015	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bât industriel Grange Sud 3 rue du Jura -AI 239-2 500 m2	EPFL-D	28/01/2026	A	665 000	680 107
29/01/2016	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité 1 rue du Jura -AI 239-8897 m2	EPFL-D	28/01/2026	A	2 800 000	3 007 443
15/12/2017	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité Roldes 64 cours Jean Jaurès - AY 100-101	EPFL-D	14/12/2023	A	410 000	440 468
13/03/2018	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment SCI SCLT 23 rue du Tremblay - BE 169 - 177	EPFL-D	12/03/2028	A	289 000	321 528
06/06/2018	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment SCI 3 Rue du 19 mars - BE 32 - 713 m²	EPFL-D	05/05/2028	A	270 000	300 688
				<b>TOTAL</b>	<b>6 366 000</b>	<b>7 122 923</b>

- les garanties d'emprunts liées aux investissements des opérateurs sociaux pour environ 6,7 millions d'euros au 1 janvier 2022.

Dettes Garantie en €	Montant initial	Capital restant dû Au 1 janvier 2022
Bailleurs sociaux	12 036 232	<b>6 716 055</b>

## **7 – LE BUDGET DU CENTRE VILLE**

Créé en 1993 pour l'aménagement du Centre Ville, le budget annexe intègre, en section de fonctionnement, les travaux des zones d'aménagement concertées (ZAC) principalement financées par des recettes de charges foncières et, en section d'investissement, les travaux d'infrastructures primaires comprenant la réalisation de voiries nouvelles financées par une subvention du budget principal de la ville.

En 2022, le budget Centre Ville est entièrement consacré à l'aménagement du Parc Croix de Vérines. Il est inscrit au budget des dépenses d'honoraires pour 45 000 €, des dépenses de travaux pour 822 196 € et des restes à réaliser 2021 pour 5 290 €.

Ces dépenses sont financées par la reprise anticipée du résultat 2021 pour 622 486 € et par une dotation exceptionnelle du budget principal de 250 000 €.

- **La section de fonctionnement**  
Pas d'inscription
- **La section d'investissement s'équilibre à 872 486 €**

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022		BP 2022
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>0</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022		BP 2022
Parc Croix de Vérines : Études préalables Missions de maîtrise d'œuvre Honoraires	45 000	Dotation Ville	250 000
Travaux Parc Croix de Vérines	822 196	Résultat reporté N-1	622 486
RAR – Dépenses	5 290	RAR – Recettes	0
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>872 486</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>872 486</b>

## **8 – ANNEXES**



# **Répartition des subventions aux associations**

Associations	BP 2022
CSL	89 513
<b>COMITE SOCIAL LOCAL</b>	<b>89 513</b>
LPO	1 000
ADTC	175
SPA	175
TICHODROME	3 700
POUR APPEL A PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE-ENVELOPPE	3 000
CRIIRAD	210
<b>DIRECTION DE LA VILLE DURABLE</b>	<b>8 260</b>
SUBVENTION A L'ARAC	319
SUBVENTION A AHSOE - ASSOC DES HABITANTS SUD OUEST	250
SUBVENTION A ANH – ASSOCIATION NOUVEAUX HORIZONS	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS BAYARD	303
SUBVENTION A L'ASSOC CAP O ESSARTS	250
SUBVENTION A L'AMICALE DES CEDRES	250
SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN VILLAGE SUD	250
SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN ESSARTS-SURIEUX	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION AU COEUR DU CENTRE	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS DE LA COMMANDERIE	274
SUBVENTION A L'ASSOC CONSTRUIRE ENSEMBLE NOS DIFFERENCES	250
SUBVENTION A DON DU SANG	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACE FLEURI	364
SUBVENTION A LA FNACA	657
SUBVENTION A LA FNACA-COMITE DE LIAISON	300
SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS DU GATINAIS	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS DES GRANGES	300
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HUMAN HELP	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION KAYANE	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS QUARTIER JEAN JAURES	250
SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS DE LA LUIRE	500
SUBVENTION A LA PREVENTION ROUTIERE	500
SUBVENTION A L'ASSOCIATION CNL HLM PIERRE SEMARD	350
SUBVENTION A ASV2 - ASSOCIATION DE SOLIDARITE DU VILLAGE 2	250
SUBVENTION A VIVONS ENSEMBLE AUX BERGES DU DRAC	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE VIEUX VILLAGE	274
SUBVENTION ASSOCIATION LES ESSARTS EN ACTION	250
SUBVENTIONS AUX PROJETS/ACTIONS DES ASSOCIATIONS SUR TERRITOIRE ECHIROLLOIS	47 391
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>55 532</b>
SUBVENTION A ALESIAH	665
SUBVENTION A LA RADIO ITALIENNE	300
SUBVENTION A LA PALESTINE	4 000
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECHIROLLES LANGUES ET CULTURES	2 492
<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>7 457</b>
<b>DIRECTION VIE DES QUARTIERS – ÉGALITÉ – CITOYENNETÉ</b>	<b>62 989</b>

Associations	BP 2022
ENVELOPPE NON AFFECTÉE	40 417
<b>DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES</b>	<b>40 417</b>
SUBVENTION AIKIKAI	250
SUBVENTION ALE ATHLÉTISME	7 000
SUBVENTION ECHIROLLES BADMINTON	3 300
SUBVENTION ALE BASKET	16 300
BOXE CLUB ECHIROLLES	15 500
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE	8 350
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)	16 300
SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME	2 100
SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE	9 150
SUBVENTION ALE HANDISPORT	3 000
SUBVENTION ALE PÉTANQUE	2 900
SUBVENTION ALE RUGBY	20 150
SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE	4 100
SUBVENTION ALE SPRINT CLUB	2 250
SUBVENTION TENNIS CLUB ÉCHIROLLES	30 000
SUBVENTION AL ÉCHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	44 500
SUBVENTION ÉCHIROLLES TRIATHLON	2 500
SUBVENTION BE API	500
SUB.CLUBB BOULISTE ÉCHIROLLES/12H BOULES & CHALLENGE DI FAZIO	1 050
SUBVENTION FOOT BALL CLUB ÉCHIROLLES	122 000
SUBVENTION HAND BALL CLUB ÉCHIROLLES EYBENS	40 000
SUBVENTION MONTAGNE ÉVASION	950
SUBVENTION GRENOBLE ALP 38	36 900
SUBVENTION OSE	43 150
SUBVENTION TAEKWONDO FIGHT ÉCHIROLLES	550
SUBVENTION KARATÉ CLUB ÉCHIROLLES	550
SUBVENTION VIE ET PARTAGE	7 400
SUBVENTION ECHIROLLES WATER POLO	3 650
SUBVENTION SPORT DANS LA VILLE	13 000
ENVELOPPE NON AFFECTÉE	134 750
<b>DIRECTION DES SPORTS</b>	<b>592 100</b>
SUBV. FONCTIONNEMENT - POSTE DIRECTEUR MJC DESNOS	55 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - MJC DESNOS	112 650
SUBV. FONCTIONNEMENT - CLJ	1 500
SUBV. FONCTIONNEMENT - AAAMI	6 000
SUBV. MJC DESNOS PARTENARIAT VVV	3 000
<b>DIRECTION DE LA JEUNESSE</b>	<b>178 150</b>

Associations	BP 2022
SUBV. FONCTIONNEMENT – AJHIRALP (ex AREPI)	2 500
SUBV. FONCTIONNEMENT - SIAAJ	1 500
SUBV. FONCTIONNEMENT - PROPULSE	13 000
<b>DIRECTION DE LA PREVENTION</b>	<b>17 000</b>
SUBVENTION JEUNESSE EN PLEIN AIR	725
SUBVENTION D.D.E.N	150
SUBVENTION APASE (DRE)	21 600
SUBV. MATERNELLE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 800
SUBV. MATERNELLE CASANOVA PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 768
SUBV. MATERNELLE COUTURIER CL+PE (COOP SCOL EC)	595
SUBV. MATERNELLE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	1 600
SUBV. MATERNELLE DOLTO CL+PE (COOP SCOL EC)	982
SUBV. MATERNELLE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC)	549
SUBV. MATERNELLE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	837
SUBV. MATERNELLE MARAT CL+PE (COOP SCOL EC / REP JEAN VILAR)	2 580
SUBV. MATERNELLE MOULIN CL+PE (COOP SCOL EC)	882
SUBV. MATERNELLE LANGEVIN 1 CL+PE (COOP SCOL EC)	1 338
SUBV. MATERNELLE TRIOLET CL+PE (COOP SCOL EC / REP VILAR)	914
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP VILAR)	5 460
SUBV. ÉLÉMENTAIRE COUTURIER CL+PE (ASSUSSEP / REP PICASSO)	992
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	1 760
SUBV.ÉLÉMENTAIRE DAVID CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE/REP PICASSO)	3 740
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	3 416
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DOLTO CL+PE	1 388
SUBV. ÉLÉMENTAIRE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC PUB MIXTE)	1 315
SUBV. ÉLÉMENTAIRE LANGEVIN CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE 1)	2 580
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MARAT CL+PE (ASSUSSEP EC / REP JEAN VILAR)	5 611
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MOULIN CL+PE (OCCE - MIXTE)	1 650
SUBV.COLLEGEE JEAN VILAR (Foyer socio éducatif) COOP SCOLAIRE	300
SUBV.COLLEGEE JEAN VILAR - SEGPA	300
SUBV. COLLÈGE LOUIS LUMIERE-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	300
SUBV. COLLÈGE PABLO PICASSO-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	300
SUBV. LYCÉE THOMAS EDISON-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	700
ENVELOPPE NON AFFECTÉE	5 000
<b>DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE</b>	<b>71 132</b>
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES-ENVELOPPE	3 000
SUBVENTION ACTIONS CLCV	3 000
SUBVENTION ACTIONS CNL	3 000
<b>DIRECTION DE L'HABITAT</b>	<b>9 000</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS AU TISSU ASSOCIATIF</b>	<b>1 068 561</b>